

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 février 2010

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix, le quatre février, à vingt-et-une heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Etaient présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - M. Henri Israël, Premier adjoint - Mme Marie Chavanon, M. Alain Perrigault, Mme Brigitte Tironneau, MM. Hervé Bourdin, Philippe Pallier, Mme Muriel Ethève, adjoints - MM. James Veston, Richard Doms, Mme Claire Lefebvre, M. Saër Seck, Mmes Betty Adda, Annette Perthuis, Cécilia Vala, M. Denis Helbling, Mmes Sylvie Vieillard, Marylène Tabar, M. Philippe Vafiades, Mmes Véronique Vela-Rodriguez, Marie Leclerc-Bruant, MM. Marouan El Amrani, Maurice Chaillou, Jean-Alain Buffault, Mme Frédérique Pradier, MM. Didier Rychter, Kaddour Metir, Bernard Gateau, Almamy Kanouté.

Excusés : M. Jean-Pierre Thellier représenté par Mme Ethève
Mme Laurinda Da Silva représentée par M. Pallier
M. Jean-Jacques Um représenté par Mme Chavanon
M. Josselin Aubry représenté par Mme Perthuis
Mlle Aurélie Tarrago représentée par M. Veston
Mme Laurence Machuel-Xuereb

Madame Véronique Vela-Rodriguez est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2009

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2009 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 17 décembre 2009, à savoir :

- **Décision n° 2009-138 du 17 décembre 2009** : Passation d'une convention d'occupation précaire entre la commune et Madame Myriam Bougrer-Cinqual pour la mise à disposition d'un logement sis 75, avenue de la Paix à Fresnes
- **Décision n° 2009-139 du 21 décembre 2009** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 3, allée Gervaise
- **Décision n° 2009-140 du 23 décembre 2009** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 18, avenue du 8 Mai 1945
- **Décision n° 2009-141 du 23 décembre 2009** : Approbation d'une convention relative à l'organisation et au fonctionnement du service d'accueil médical initial (SAMI)
- **Décision n° 2009-142 du 30 décembre 2009** : Emprunt de 900 000 euros à contracter auprès de la Caisse d'épargne d'Ile-de-France pour le financement partiel du programme d'investissements 2009
- **Décision n° 2010-1 du 11 janvier 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un grenier aménagé en pièce d'habitation sis 85, avenue de la Liberté
- **Décision n° 2010-2 du 13 janvier 2010** : Bibliothèque municipale - Convention passée entre le centre départemental de documentation pédagogique de Seine-Saint-Denis
- **Décision n° 2010-3 du 21 janvier 2010** : Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux entre la commune et la Silic
- **Décision n° 2010-4 du 22 janvier 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 96, avenue Saint-Exupéry
- **Décision n° 2010-5 du 26 janvier 2010** : Passation d'une convention précaire avec Madame Tina Limeri pour son relogement provisoire dans un appartement situé 11, rue Julien Chaillioux à Fresnes
- **Décision n° 2010-6 du 26 janvier 2010** : Avenant n° 1 à la convention « dispositif d'investissement petite enfance » (DIPE) au profit des structures d'accueil de la petite enfance
- **Décision n° 2010-7 du 27 janvier 2010** : Bibliothèque municipale - Convention passée avec le département du Val-de-Marne pour le prêt d'une exposition

III - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des marchés inférieurs au seuil de 206 000 euros hors taxes, pour les prestations de services, de fournitures et de travaux, qu'il a signés depuis le 26 novembre 2009, à savoir :

- **Marché n° 2009-78 du 3 décembre 2009** : Conclusion d'un marché de services pour la distribution du journal d'informations locales « le Panorama » avec l'association Ohé Services
- **Marché n° 2009-79 du 15 décembre 2009** : Conclusion d'un marché de services pour la cession du droit de représentation du spectacle « Surnatural Orchestra » avec l'association Collectif Surnatural
- **Marché n° 2009-80 du 22 décembre 2009** : Conclusion d'un marché de services pour la vente d'espaces publicitaires dans le journal municipal d'informations locales « le Panorama » avec la société Conseil Marketing Publicité

- **Marché n° 2009-81 du 28 décembre 2009** : Conclusion d'un marché pour la fourniture et la livraison de matériel de nettoyage et d'entretien avec la société Todemins Ile-de-France
- **Marché n° 2009-82 du 30 décembre 2009** : Conclusion d'un marché pour la fourniture de défibrillateurs avec la société Defibfrance
- **Marché n° 2009-83 du 30 décembre 2009** : Conclusion d'un marché pour l'accueil en crèche des enfants du personnel de l'hôpital Bicêtre avec l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris

Avenant signé par le maire en vertu de la délibération du Conseil municipal n° 2009-67 du 2 juillet 2009

- Avenant de transfert n° 1 au marché n° 2007-53 du 10 décembre 2007 passé avec la société Dideron pour le pompage des boues du bassin de décantation de la pièce d'eau du parc des sports et nettoyage du ru de Rungis

IV - URBANISME - EMPRUNTS CONTRACTES PAR LA S.A. D'H.L.M. EFIDIS POUR L'ACQUISITION DE 58 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES 27 TER A 35, RUE MAURICE TENINE - GARANTIE D'EMPRUNT

La société Efidis, sise 20, place des Vins de France à Paris 12^e, a demandé la garantie de la commune pour un emprunt d'un montant de 7 903 554,96 euros qu'elle envisage de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer l'acquisition de 58 logements locatifs situés 27 ter à 35, rue Maurice Ténine.

Le Conseil municipal accorde, à l'unanimité, la garantie de la commune à la société Efidis pour le remboursement de ce prêt.

V - URBANISME - EMPRUNT A CONTRACTER PAR VALOPHIS HABITAT OPH DU VAL-DE-MARNE POUR LA CONSTRUCTION DE 87 LOGEMENTS SITUES 86, 90 ET 92, AVENUE DE LA LIBERTE - GARANTIE D'EMPRUNT

La société Valophis habitat, dont le siège social est 81, rue du Pont de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), a demandé la garantie de la commune pour un emprunt d'un montant total de 8 190 000 euros qu'elle envisage de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer la construction de 87 logements situés 86, 90 et 92, avenue de la Liberté.

Le Conseil municipal accorde, par 33 voix pour et 1 non-participation au vote, la garantie de la commune à la société Valophis habitat pour le remboursement de ce prêt.

VI - URBANISME - ZAC CHARCOT-ZOLA - EMPRUNT CONTRACTE PAR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE FRESNES POUR SES DEPENSES D'INVESTISSEMENT - REPORT D'ECHEANCE ET MAINTIEN DE GARANTIE

L'occupation provisoire du foncier par l'aire de terminus du bus n° 187 ayant entraîné des décalages dans le temps d'encaissement de droits à construire des lots F et H provoquant des tensions de trésorerie sur le compte de la ZAC Charcot-Zola, la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes a, par lettre du 15 janvier 2010, demandé le report d'une échéance d'emprunt auquel la commune a accordé sa garantie par délibération n° 2008-3 du 31 janvier 2008.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le report de l'échéance d'emprunt du 26 février 2010 au 31 juillet 2010 du contrat du 19 février 2008 passé entre la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes et la Société générale et réaffirme les conditions de garantie fixées par délibération n° 2008-3 dû à hauteur de 80 % d'un encours de 2 755 000 euros.

VII - GEOTHERMIE - RESILIATION POUR MOTIF D'INTERET GENERAL DU CONTRAT DE CONCESSION CONCLU AVEC LA SOFREDITH - AUTORISATION POUR MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL PORTANT SUR L'INDEMNITE A VERSER A LA SOFREDITH

Afin de réorganiser le service de la production et la distribution d'énergie calorifique, la commune propose de mettre un terme de façon anticipée au contrat de concession passée avec la Sofredith, afin de faire coïncider ce terme avec celui du contrat d'affermage passé avec la Sofrechal.

Le Conseil municipal décide, par 32 voix pour et 2 voix contre, de résilier la concession de service public ayant pour objet la production et la distribution d'énergie calorifique sur les quartiers situés au nord de l'autoroute A.86 conclue avec la Sofredith avec effet au 31 octobre 2010, approuve le protocole de résiliation correspondant et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le revêtir de sa signature.

VIII - GEOTHERMIE - PASSATION D'UNE CONCESSION DE TRAVAUX PUBLICS POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Afin de rationaliser la gestion du service public de production et de distribution d'énergie calorifique sur le territoire de la commune, la municipalité souhaite confier à un tiers unique d'une part, la gestion et l'exploitation dudit réseau et d'autre part, le développement du réseau géothermique sur la totalité du territoire communal, impliquant de lourds investissements en matière de travaux.

Le Conseil municipal approuve, par 32 voix pour et 2 voix contre, le principe de la passation d'une concession de travaux publics qui prendra effet au 1^{er} novembre 2010 ainsi que les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le futur concessionnaire et autorise le lancement de la procédure de publicité et de mise en concurrence permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes pour la conclusion de cette concession.

IX - Z.A.C. CERISAIE SUD - CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE

Dans le cadre de la création de la Z.A.C. sur le secteur de la Cerisaie sud, il est proposé la construction d'un groupe scolaire comportant 8 classes maternelles et 12 classes élémentaires, un accueil de loisirs maternel et une salle de sports, soit un programme portant sur 4 274 mètres carrés SHON.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le programme de l'opération de construction du groupe scolaire et son enveloppe financière estimée à 12 310 116 euros toutes taxes comprises dont 10 275 462 euros toutes taxes comprises pour les travaux bâtiments, aménagements et VRD.

X - CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE QUARTIER - AVENANT N° 5 A LA CONVENTION DE MANDAT DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE PASSEE ENTRE LA VILLE ET LA SEMAF LE 29 NOVEMBRE 2003

Dans le cadre de la construction de la maison de quartier dans la Z.A.C. Charcot-Zola, il convient d'approuver un avenant à la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage passée entre la ville et la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes le 29 novembre 2003, afin de modifier le montant de l'enveloppe financière de l'opération, suite à l'exécution de travaux supplémentaires sur demande du maître d'œuvre.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 5 à la convention de mandat portant l'enveloppe financière définitive de l'opération à la somme de 1 148 245 euros toutes taxes comprises.

XI - CONTRAT DE VENTE D'UN CAR FR1 DE MARQUE RENAULT A LA SOCIETE E.F.P.R.

Le car fr1 de marque Renault immatriculé 3323 KA 94 mis en service le 10 juin 1986 étant devenu vétuste, Monsieur le Maire propose à l'assemblée communale de le céder à la société E.F.P.R., dont le siège social est 35, avenue de la commune de Paris à Brétigny-sur-Orge (Essonne), moyennant la somme de 6 000 euros

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise, décide de déclasser du domaine public ledit véhicule et autorise Monsieur le Maire à signer le certificat de cession correspondant.

XII - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE FRESNES, LA VILLE DE L'HAY-LES-ROSES, LA CAISSE DES ECOLES DE FRESNES, LA CAISSE DES ECOLES DE L'HAY-LES-ROSES ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRESNES POUR LA DESIGNATION D'UN BUREAU D'ETUDE CHARGE D'EFFECTUER UNE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE, DE DETERMINER LE MODE DE GESTION DU SERVICE DE RESTAURATION ET D'AIDER A LA MISE EN PLACE OU A LA PASSATION DU MODE DE GESTION CHOISI POUR LES RESTAURANTS COMMUNAUX, LE FOYER RESTAURANT DES PERSONNES AGEES DE LA VILLE DE FRESNES, LE PORTAGE A DOMICILE POUR LES PERSONNES AGEES A L'HAY-LES-ROSES, LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET LES CRECHES MUNICIPALES DES DEUX VILLES

La ville, la caisse des écoles et le centre communal d'action sociale de Fresnes ainsi que la ville et la caisse des écoles de L'Hay-les-Roses ont décidé, conformément à l'article 8 du décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant Code des marchés publics, de former un groupement de commandes et de désigner la commune de Fresnes comme coordonnateur dudit groupement pour signer et notifier un marché ayant pour objectif de désigner un bureau d'études chargé d'effectuer une mission d'audit technique des cuisines centrales des deux communes, une réflexion sur les modes de gestion envisageables du service de restauration sur les deux territoires et d'aider à la mise en place ou la passation du mode de gestion choisi.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre les villes de Fresnes et L'Hay-les-Roses, les caisses des écoles et le centre communal d'action sociale de Fresnes, désigne la commune comme coordonnateur dudit groupement et autorise Monsieur le Maire à signer ledit document.

XIII - CIMETIERE COMMUNAL - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

La législation ayant évolué notamment avec la réforme funéraire du 19 décembre 2008 qui confère un statut aux cendres et donne des nouveaux pouvoirs et obligations aux maires, il convient donc de rédiger un nouveau règlement intérieur du cimetière rappelant les nouvelles dispositions législatives et réglementaires aux opérations funéraires et aux cendres, précisant les nouvelles règles relatives aux concessions et au fonctionnement de l'espace funéraire, édictant les mesures propres à assurer le bon ordre, la décence, la sûreté et la salubrité publiques et fixant les droits et obligations des concessionnaires et des entreprises.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur du cimetière communal.

XIV - CENTRE MUNICIPAL DE SANTE - DEMANDE D'HABILITATION COMME CENTRE DE VACCINATION

Le service actions de santé publique de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales du Val-de-Marne a proposé à la commune la poursuite du partenariat engagé avec le centre municipal de santé en matière de vaccination.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la demande d'habilitation du centre municipal de santé comme centre de vaccination faite auprès de ladite direction.

XV - ASSOCIATION ELU/ES CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (ECVF) - APPROBATION DES STATUTS - ADHESION DE LA COMMUNE

La municipalité, compte tenu de sa volonté de s'inscrire dans une démarche en faveur des femmes victimes de tous types de violence et du soutien qu'elle a déjà apporté à certaines initiatives, souhaite adhérer à l'association « Elu/es contre les violences faites aux femmes », dont l'objectif est d'informer et de soutenir les élus souhaitant s'engager dans l'action contre les violences faites aux femmes.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les statuts et décide d'adhérer à l'association « Elu/es contre les violences faites aux femmes », dont le siège social est 89, rue de l'Ourcq à Paris 19è.

La séance est levée à vingt-deux heures trente-cinq.

Fresnes, le

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 février 2010

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix, le dix-huit février, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Etaient présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - M. Henri Israël, Premier adjoint - Mme Marie Chavanon, MM. Alain Perrigault, Jean-Pierre Thellier, Mme Brigitte Tironneau, MM. Hervé Bourdin, Philippe Pallier, Mmes Laurinda Da Silva, Muriel Ethève, adjoints - M. James Veston, Mme Claire Lefebvre, M. Saër Seck, Mmes Betty Adda, Annette Perthuis, MM. Denis Helbling, Jean-Jacques Um, Mme Sylvie Vieillard, MM. Philippe Vafiades, Maurice Chaillou, Jean-Alain Buffault, Didier Rychter, Mme Laurence Machuel-Xuereb, MM. Kaddour Metir, Bernard Gateau, Almamy Kanouté.

Excusés : M. Richard Doms représenté par M. Perrigault
Mme Cécilia Vala représentée par M. Israël
Mme Marylène Tabar représentée par Mme Chavanon
Mme Véronique Vela-Rodriguez représentée par Mme Tironneau
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Bourdin
M. Marouan El Amrani représenté par M. Pallier
M. Josselin Aubry représenté par M. Thellier
Mlle Aurélie Tarrago représentée par Mme Ethève
Mme Frédérique Pradier représentée par M. Gateau

Mme Annette Perthuis est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2010

Dans le cadre des dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente les orientations générales du budget primitif pour l'année 2010, qui s'inscrit dans un contexte difficile compte tenu des réformes votées ou des projets annoncés. Il cite notamment des pistes nouvelles de maîtrise des dépenses en terme de mutualisation ou de redéploiement et fait part des projets d'investissement qu'il conviendrait de retenir, l'ensemble ayant pour objectif de satisfaire les besoins des Fresnois et de permettre le développement du territoire.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation des orientations générales du budget primitif pour l'exercice 2010.

La séance est levée à vingt-heures cinquante.

Fresnes, le

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2010

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix, le quatorze avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Sont présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - M. Henri Israël, Premier adjoint - Mme Marie Chavanon, MM. Alain Perrigault, Jean-Pierre Thellier, Mme Brigitte Tironneau, MM. Hervé Bourdin, Philippe Pallier, Mmes Laurinda Da Silva, Muriel Ethève, adjoints - M. James Veston, Mmes Annette Perthuis, Cécilia Vala, MM. Denis Helbling, Jean-Jacques Um, Mme Sylvie Vieillard, MM. Philippe Vafiades, Maurice Chaillou, Jean-Alain Buffault, Mme Frédérique Pradier, M. Didier Rychter, Mme Laurence Machuel-Xuereb, MM. Kaddour Metir, Bernard Gateau, Almamy Kanouté.

Excusés : M. Richard Doms représenté par M. Pallier
Mme Claire Lefebvre représentée par Mme Chavanon
M. Papa Saër Seck représenté par Mme Tironneau
Mme Betty Adda représentée par M. Bourdin
Mme Marylène Tabar représentée par M. Israël
Mme Véronique Vela-Rodriguez représentée par M. Vafiades
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par Mme Da Silva
M. Marouan El Amrani représenté par M. Perrigault
M. Josselin Aubry représenté par M. Thellier
Mlle Aurélie Tarrago représentée par Mme Ethève

M. Didier Rychter est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES DEUX DERNIERES SEANCES - SEANCES DES 4 ET 18 FEVRIER 2010

Les procès-verbaux des séances des 4 et 18 février 2010 n'appelant aucune observation sont approuvés à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 28 janvier 2010, à savoir :

- **Décision n° 2010-8 du 28 janvier 2010** : Passation d'une convention avec le domaine équestre de Chevillon pour le séjour d'élèves de l'école Robert Doisneau
- **Décision n° 2010-9 du 9 février 2010** : Passation d'un contrat avec l'organisme Cap Monde Concept loisirs pour le séjour d'élèves de l'école Maryse Bastié à Lancieux
- **Décision n° 2010-10 du 9 février 2010** : Bibliothèque municipale - Renouvellement du contrat de maintenance n° LSFR554 passé avec la société 3M
- **Décision n° 2010-11 du 12 février 2010** : Contrat de vente avec l'entreprise La Poste
- **Décision n° 2010-12 du 15 février 2010** : Passation d'une convention avec la Ligue de l'enseignement du Val-de-Marne pour le transport et le séjour d'élèves de l'école Louis Pasteur à Vayrac
- **Décision n° 2010-13 du 15 février 2010** : Passation d'un contrat avec la société Lumiplan pour l'entretien et la maintenance du matériel électronique d'information
- **Décision n° 2010-14 du 19 février 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 78, avenue Saint-Exupéry
- **Décision n° 2010-15 du 19 février 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un garage sis 43 bis, avenue de la République
- **Décision n° 2010-16 du 19 février 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis 43 bis, avenue de la République
- **Décision n° 2010-17 du 19 février 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis allée du Colonel Rivière
- **Décision n° 2010-18 du 19 février 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 2, rue de la Terrasse
- **Décision n° 2010-19 du 19 février 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un parking sis 47, avenue de la Liberté
- **Décision n° 2010-20 du 19 février 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 17, rue Jules Guesde
- **Décision n° 2010-21 du 23 février 2010** : Bibliothèque municipale - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle
- **Décision n° 2010-22 du 23 février 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un garage sis 52, avenue de la Division Leclerc
- **Décision n° 2010-23 du 1^{er} mars 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 5, allée du Grand Saule
- **Décision n° 2010-24 du 1^{er} mars 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 39, avenue de la Liberté
- **Décision n° 2010-25 du 1^{er} mars 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 19, rue des Frères Lumière

- **Décision n° 2010-26 du 1^{er} mars 2010** : Feu d'artifice du 19 juin 2010 - Contrat de tir avec l'entreprise Eurofêtes Evénements
- **Décision n° 2010-27 du 1^{er} mars 2010** : Approbation du contrat de vente « Affranchigo forfait » passé avec l'entreprise La Poste
- **Décision n° 2010-28 du 2 mars 2010** : Approbation de l'avenant au contrat de vente « Affranchigo forfait » passé avec l'entreprise La Poste
- **Décision n° 2010-29 du 8 mars 2010** : Passation d'une convention d'occupation précaire entre la commune et Madame Nadia Boukensous pour la mise à disposition d'un logement sis 75, avenue de la Paix à Fresnes
- **Décision n° 2010-30 du 10 mars 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis 43 bis, avenue de la République
- **Décision n° 2010-31 du 10 mars 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un box sis 43 bis, avenue de la République
- **Décision n° 2010-32 du 11 mars 2010** : Couverture sanitaire du 17 mars 2010 - Convention avec la Croix-Rouge Française
- **Décision n° 2010-33 du 12 mars 2010** : Passation d'une convention d'aide à la diffusion de l'œuvre de Karimouche
- **Décision n° 2010-34 du 12 mars 2010** : Passation d'une convention d'aide à la diffusion de l'œuvre de Baltik
- **Décision n° 2010-35 du 16 mars 2010** : Bibliothèque municipale - Contrat passé avec le service du patrimoine historique et culturel d'Air France pour le prêt d'une exposition intitulée « Aéropostale »
- **Décision n° 2010-36 du 16 mars 2010** : Bibliothèque municipale - Prêt d'une exposition sur « le commerce équitable » par le département de la Seine-Saint-Denis pour Via le monde
- **Décision n° 2010-37 du 17 mars 2010** : Service petite enfance - Contrat d'engagement avec la compagnie Clair de Lune - Spectacle « La piste aux étoiles »
- **Décision n° 2010-38 du 19 mars 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 35, boulevard Pasteur
- **Décision n° 2010-39 du 19 mars 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un garage en copropriété sis 72 à 106, rue Emile Zola et 9 à 37, rue du docteur Charcot
- **Décision n° 2010-40 du 22 mars 2010** : Passation d'une convention avec la ligue de l'enseignement du Val-de-Marne pour le transport et le séjour d'élèves de l'école Emile Roux à Damvix
- **Décision n° 2010-41 du 22 mars 2010** : Approbation de la convention passée entre la commune et l'association de sauvegarde des chats libres et abandonnés de Fresnes dite A.S.C.L.A.F.
- **Décision n° 2010-42 du 29 mars 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un local à usage commercial sis 26, rue Henri Barbusse
- **Décision n° 2010-43 du 1^{er} avril 2010** : Prestation de conseil en orientation professionnelle - Passation d'une convention de prestation de service avec le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne

- **Décision n° 2010-44 du 1^{er} avril 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 14, rue de la Garenne

III - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des marchés inférieurs au seuil de 206 000 euros hors taxes, pour les prestations de services, de fournitures et de travaux, qu'il a signés depuis le 29 décembre 2009, à savoir :

- **Marché n° 2010-1 du 15 janvier 2010** : Conclusion d'un marché de travaux pour la réalisation des travaux d'électricité et d'installation d'alarmes incendie et intrusion dans le cadre de travaux de réaménagement de locaux du CCAS avec la société SPIE
- **Marché n° 2010-2 du 15 janvier 2010** : Conclusion d'un marché de travaux pour la réalisation des travaux de menuiserie et de cloisonnement dans le cadre de travaux de réaménagement de locaux pour le CCAS avec la société Groupe Militon
- **Marché n° 2010-3 du 15 janvier 2010** : Conclusion d'un marché de travaux pour la réalisation des travaux de revêtement de sol dans le cadre de travaux de réaménagement de locaux pour le CCAS avec la société Imbert
- **Marché n° 2010-4 du 22 janvier 2010** : Conclusion d'un contrat pour la cession du droit de représentation du spectacle « Yankele » avec l'association « Action musicale Yankele »
- **Marché n° 2010-5 du 26 janvier 2010** : Conclusion d'un contrat pour la maintenance de l'Equibox de la ville avec la société Soluteam
- **Marché n° 2010-6 du 27 janvier 2010** : Conclusion d'un contrat pour la maintenance et l'assistance téléphonique du progiciel Logicime avec la société Digitech
- **Marché n° 2010-7 du 8 février 2010** : Conclusion d'un marché pour la fourniture de produits phytosanitaires, d'engrais, d'amendements organiques et de stimulateurs de développement racinaire pour les espaces verts, les stades et la voirie avec la société Les Gazons de France
- **Marché n° 2010-8 du 29 janvier 2010** : Conclusion d'un marché complémentaire relatif à la mission d'assistance juridique et de conseil pour le service de production et de distribution d'énergie calorifique de la ville de Fresnes : assistance à la résiliation de l'actuelle concession du 25 juin 1998 avec la société SCP CGCB
- **Marché n° 2010-9 du 2 février 2010** : Conclusion d'un marché pour des prestations de nettoyage des vitres des bâtiments communaux avec la société France Propre net
- **Marché n° 2010-10 du 2 février 2010** : Conclusion d'un marché pour des prestations de reliure, de brochage et de réparation des livres de la bibliothèque avec la société Rénov'Livres
- **Marché n° 2010-11 du 5 février 2010** : Conclusion d'un marché de travaux pour la réalisation des travaux de câblage « courant faible » dans le cadre de travaux de réaménagement de locaux pour le CCAS avec la société ACE Etudes et Conseils
- **Marché n° 2010-12 du 12 février 2010** : Conclusion d'un marché pour des prestations d'élagage et d'abattage du patrimoine arboré des lieux publics de la ville, hormis les voies publiques, avec la société Risoli

- **Marché n° 2010-13 du 15 février 2010** : Conclusion d'un contrat pour la cession du droit de représentation et la co-réalisation du spectacle « Et si l'homme avait été taillé dans une branche de baobab » avec la compagnie « La fabrique des petites utopies »
- **Marché n° 2010-14 du 18 février 2010** : Conclusion d'un marché pour la réalisation d'un spectacle pyrotechnique et musical lors des fêtes de l'été 2010 avec la société Eurofêtes
- **Marché n° 2010-15 du 22 février 2010** : Conclusion d'un marché pour des prestations de spectacles de variétés et d'animations diverses lors des fêtes de l'été 2010 avec la société Prest Agency
- **Marché n° 2010-16 du 22 février 2010** : Conclusion d'un contrat pour la cession des droits de représentation du spectacle Evasion « Fêtons ça !!! » et « petites évadées » avec l'entreprise « Vocal 26 »
- **Marché n° 2010-17 du 22 février 2010** : Conclusion d'un contrat pour la cession des droits de représentation du spectacle « La jurassienne de réparation » avec l'association Théâtre Group
- **Marché n° 2010-18 du 9 mars 2010** : Conclusion d'une convention de résidence pour la création 2010 du spectacle du groupe « Presque Oui »
- **Marché n° 2010-19 du 12 mars 2010** : Conclusion d'un contrat pour la cession des droits de représentation du spectacle « Karimouche » avec la société Blue Line Productions

Avenant signés par le maire en vertu de la délibération du Conseil municipal n° 2009-67 du 2 juillet 2009

- Avenant n° 1 du 27 janvier 2010 au marché n° 2009-51 du 30 juillet 2009 conclu avec la société Master Industrie pour la fourniture et la pose d'une tribune télescopique dans la salle de spectacle de la grange dîmière
- Avenant n° 1 du 23 février 2010 au marché n° 2008-110 du 23 décembre 2008 conclu avec la société Dekra pour le contrôle des appareils de levage et des appareils élévateurs de la ville
- Avenant n° 1 du 15 mars 2010 au marché n° 2009-60 du 15 septembre 2009 conclu avec la société E.P.F.D. pour le ramonage des chaudières des bâtiments communaux
- Avenant n° 1 du 15 mars 2010 au marché n° 2010-13 du 15 février 2010 conclu avec la compagnie « La fabrique des petites utopies » pour la cession du droit de représentation et la co-réalisation du spectacle « Et si l'homme avait été taillé dans une branche de baobab »

IV - BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION ET REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2009

Une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009 étant possible avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, Monsieur le Maire propose d'affecter, compte tenu que le résultat cumulé de la section de fonctionnement est excédentaire de 4 629 544,54 euros, la somme de 2 984 275,58 euros en recettes d'investissement et la somme de 1 645 268,96 euros en recettes de fonctionnement.

Le Conseil municipal donne acte de la présentation des résultats pour l'exercice 2009 et autorise, par 27 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions, leur reprise anticipée dès le vote du budget primitif pour l'exercice 2010.

V - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2010

Monsieur Philippe Pallier, adjoint au maire chargé du budget et des finances, présente le budget primitif pour l'exercice 2010 dont la balance générale fait ressortir le total des recettes et des dépenses à la somme de 73 282 941,96 euros se décomposant comme suit :

- section de fonctionnement	35 664 612,96€
- section d'investissement	37 618 329,00€

Le Conseil municipal approuve, par 27 voix pour et 8 voix contre, le budget primitif pour l'exercice 2010 tel qu'il lui est présenté.

VI - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2010 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES

Les délibérations approuvées par le Conseil municipal au cours de ses séances des 16 décembre 2004, 17 novembre 2005, 26 janvier 2006, 14 décembre 2006 et du 22 octobre 2009, portant sur les projets de conventions d'objectifs et de moyens à intervenir entre la ville et les associations, précisant que le montant des subventions qui leur serait attribué serait déterminé lors de la séance au cours de laquelle serait examiné le budget primitif, il est proposé à l'assemblée communale de fixer les montants à verser en 2010 aux associations conventionnées.

Le Conseil municipal fixe, par 34 voix pour et 1 non-participation au vote, le montant des subventions accordées aux associations à la somme totale de 1 170 509,62 euros.

VII - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION APPLICABLES EN 2010 AUX TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Pour l'année 2010, Monsieur le Maire propose, compte tenu que l'équilibre du budget primitif pour l'exercice 2009 nécessite d'appeler un produit fiscal de 14 135 753 euros correspondant au produit à taux constant, une reconduction des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Le Conseil municipal approuve, par 33 voix pour et 2 voix contre, la proposition qui lui est faite et fixe ainsi qu'il suit les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2010 :

- taxe d'habitation	16,45 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties	23,21 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	46,49 %

VIII - RESTAURANT DU CENTRE ADMINISTRATIF - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2009-138 DU 26 NOVEMBRE 2009

Madame la déléguée de l'action sociale du Val-de-Marne du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi ayant fait savoir à la commune que le taux de la subvention versée pour les agents de la trésorerie de Fresnes prenant leur repas au restaurant du centre administratif était porté de 1,11 euros à 1,14 euros, il convient donc de ramener le tarif payé par ces agents de 3,65 à 3,62 euros.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir avec le ministère de l'économie, des finances et de l'emploi.

IX - URBANISME - INSTAURATION ET VALORISATION DE LA PARTICIPATION POUR NON-REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE PROJETS DE CONSTRUCTION

En application de l'article L.123-1-2 du Code de l'urbanisme rappelant que le PLU, élaboré par le Conseil municipal et fixant les règles de stationnement d'une collectivité, peut imposer aux constructeurs des obligations en matière d'aires de stationnement et suite à la circulaire du 25 novembre 2009 du ministère de l'écologie, de

l'énergie, du développement durable et de la mer fixant, pour la période du 1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2010, le montant plafond de la participation par place non réalisée, il est demandé à l'assemblée délibérante d'instaurer cette participation pour non-réalisation d'aires de stationnement et d'en fixer le montant.

Le Conseil municipal instaure, à l'unanimité, à compter de ce jour, une participation pour non-réalisation d'aires de stationnement dans le cadre de projets de construction et en fixe son montant à la somme de 16 209,50 euros.

X - URBANISME - EMPRUNTS A CONTRACTER AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PAR VALOPHIS HABITAT POUR LE RACHAT DES RESIDENCES DU VAL-DE-BIEVRE ET DE LA VALLEE AUX RENARDS - GARANTIE D'EMPRUNT

La société Valophis habitat, dont le siège social est 81, rue du Pont de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), a demandé la garantie de la commune pour quatre emprunts d'un montant total de 11 561 435 euros qu'elle envisage de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destinés à financer le rachat du patrimoine d'Icade sur la commune dans le cadre du consortium mis en place avec les autres bailleurs sociaux de la région et composé des résidences du Val-de-Bièvre et de la Vallée aux Renards.

Le Conseil municipal accorde, par 33 voix pour, 1 voix contre et 1 non-participation au vote, la garantie de la commune à la société Valophis habitat pour le remboursement de ces prêts.

XI - URBANISME - EMPRUNT A CONTRACTER AUPRES DE LA BANQUE COMMERCIALE POUR LE MARCHÉ DE L'ENTREPRISE PAR VALOPHIS HABITAT POUR LE RACHAT DE LA RESIDENCE DU VAL-DE-BIEVRE - GARANTIE D'EMPRUNT

La société Valophis habitat, dont le siège social est 81, rue du Pont de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), a demandé la garantie de la commune pour un emprunt d'un montant de 7 871 015 euros qu'elle envisage de contracter auprès de la Banque commerciale pour le marché de l'entreprise, destiné à financer le rachat du patrimoine d'Icade sur la commune dans le cadre du consortium mis en place avec les autres bailleurs sociaux de la région et concernant la résidence du Val-de-Bièvre.

Le Conseil municipal accorde, par 33 voix pour, 1 voix contre et 1 non-participation au vote, la garantie de la commune à la société Valophis habitat pour le remboursement de ce prêt.

XII - URBANISME - EMPRUNT A CONTRACTER AUPRES DE LA SOCIETE GENERALE PAR VALOPHIS HABITAT POUR LE RACHAT DE LA RESIDENCE DE LA VALLEE AUX RENARDS - GARANTIE D'EMPRUNT

La société Valophis habitat, dont le siège social est 81, rue du Pont de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), a demandé la garantie de la commune pour un emprunt d'un montant de 2 565 000 euros qu'elle envisage de contracter auprès de la Société générale, destiné à financer le rachat du patrimoine d'Icade sur la commune dans le cadre du consortium mis en place avec les autres bailleurs sociaux de la région et concernant la résidence de la Vallée aux Renards.

Le Conseil municipal accorde, par 33 voix pour, 1 voix contre et 1 non-participation au vote, la garantie de la commune à la société Valophis habitat pour le remboursement de ce prêt.

XIII - URBANISME - CONVENTION AVEC LA S.A. D'H.L.M. EFIDIS POUR LA RESERVATION DE SIX LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES 27 TER A 35, RUE MAURICE TENINE - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIERE

Par délibération n° 2010-1 du 4 février 2010, la commune a accordé sa garantie à la SA d'HLM Efidis, sis 20, place des Vins de France à Paris 12^e, afin de financer l'acquisition de 58 logements sociaux situés 27 ter à 35, rue Maurice Ténine. Pour mener à bien cette opération, la SA d'HLM Efidis sollicite également le versement d'une subvention d'un montant de 350 000 euros au titre du dépassement de la surcharge foncière.

Le Conseil municipal décide, par 34 voix pour et 1 abstention, le versement d'une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 350 000 euros à la SA d'HLM Efidis et autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant qui confère en contrepartie un droit de réservation de six logements.

XIV - URBANISME - INDEMNITE DE DEPART ALLOUEE AUX CONSORTS DOBIGNY POUR LA REPRISE DE LEUR FONDS DE COMMERCE DENOMME IMP+ - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACTE NOTARIE INHERENT A LA RESILIATION DU BAIL

Les époux Dobigny envisageant de faire valoir leurs droits à la retraite à la fin du premier trimestre 2010 et par là-même, de mettre un terme de manière anticipée au bail commercial qui les lie à la ville, il est proposé d'indemniser ces derniers pour leur fonds de commerce sis 22, rue Maurice Ténine à la valeur de 97 867,80 euros.

Le Conseil municipal approuve, par 27 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions, la proposition qui lui est soumise et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de résiliation de bail.

XV - URBANISME - PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN DIFFERENTIELS CONSECUTIFS A LA SECHERESSE ET A LA REHYDRATATION DES SOLS - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES MESURES PRESCRITES AVANT MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Au regard du montant exorbitant payé par la Caisse centrale de réassurance au titre des indemnisations des victimes des épisodes de grande sécheresse, le Préfet du Val-de-Marne a prescrit en 2001 la rédaction et la mise en œuvre d'un plan de prévention des risques de mouvements des terrains.

Le Conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de plan de prévention des risques de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols dans le département du Val-de-Marne.

XVI - AUTORISATION POUR LANCER LA PROCEDURE ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX D'EXTENSION DE LA GRANGE DIMIERE

Afin d'améliorer l'accueil du public, celui des artistes, la mise en œuvre technique des spectacles et la gestion de l'équipement, des travaux d'extension de la grange dîmière doivent être entrepris par la création de deux bâtiments, moyennant un coût de 1 554 200 euros toutes taxes comprises. En application des articles 26 et 28 du Code des marchés publics, ces prestations feront l'objet d'une mise en concurrence à procédure adaptée.

Le Conseil municipal approuve, par 34 voix pour et 1 abstention, le projet de marché de travaux d'extension de la grange dîmière, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure de mise en concurrence et à signer toutes pièces nécessaires à la passation et à l'exécution desdits marchés.

XVII - ZAC CERISAIE SUD - CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE - CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE - DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY

Dans le cadre du concours restreint d'ingénierie et d'architecture organisé pour la construction d'un groupe scolaire sis dans la ZAC de la Cerisaie, l'assemblée communale doit procéder, conformément aux articles 22 et 24 du Code des marchés publics, à la désignation d'une partie des membres devant composer le jury.

Le Conseil municipal désigne, par 32 voix pour et 3 voix contre, outre le maire président, Mme Marie Chavanon, M. Hervé Bourdin, Mmes Muriel Ethève, Sylvie Vieillard et Frédérique Pradier, représentants titulaires et MM. Alain Perrigault, Jean-Pierre Thellier, Jean-Jacques Um, Mme Marie Leclerc-Bruant et M. Didier Rychter, représentants suppléants du Conseil municipal pour composer le jury du concours d'ingénierie et d'architecture de l'opération susvisée.

XVIII - ASSURANCES - AVENANT N° 2 AU LOT N° 2 RELATIF AUX SERVICES D'ASSURANCES DOMMAGES OU PERTES DU MARCHE DE PRESTATIONS D'ASSURANCES

Afin de tenir compte des rectifications apportées à la liste des bâtiments à assurer, il est proposé d'approuver un avenant au contrat d'assurances relatif aux services d'assurances dommages ou pertes attribué à la société GAN dont l'offre a été présentée par la société intermédiaire MS Assurances, sise parc de la Vatine - 30, rue Raymond Aron à Mont-Saint-Aignan (Seine-Maritime).

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

XIX - ASSURANCES - AVENANT N° 2 AU CONTRAT D'ASSURANCE RELATIF A LA FLOTTE AUTOMOBILE

Afin de prendre acte des mouvements qui ont affecté la flotte automobile de la ville au cours de la fin de l'année 2008 et de l'année 2009, la SMACL a soumis à la commune un avenant au contrat d'assurance relatif à la flotte automobile passé le 1^{er} janvier 2008, portant ainsi le montant de la prime de la somme de 25 386,05 euros toutes taxes comprises à la somme de 25 186,50 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les termes de l'avenant n° 2 au contrat d'assurance passé avec la SMACL.

XX - DEPOT PROVISoire DES DONNEES AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES - APPROBATION D'UNE CONVENTION PASSEE AVEC LE CONSEIL GENERAL DU VAL-DE-MARNE EN VUE DE LA NUMERISATION DES LISTES NOMINATIVES DE RECENSEMENT DE POPULATION

Afin de procéder en 2010 à la seconde phase de numérisation des listes nominatives de recensement de population dont la première phase a été réalisée en 2009, le président du Conseil général du Val-de-Marne a proposé à la commune de signer une convention ayant pour objet d'une part, la numérisation du recensement de population et, d'autre part, l'exploitation de nouveaux supports.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention passée avec le Conseil général du Val-de-Marne pour la numérisation des listes nominatives de recensement de la population et autorise Monsieur le Maire à signer ledit document.

XXI - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE - ADHESION D'UNE NOUVELLE COMMUNE

Le président du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France a notifié à la commune la délibération prise par son comité, lors de sa séance du 8 février 2010, acceptant l'adhésion de la commune Fontenay-le-Fleury (Yvelines) aux deux compétences « gaz » et « électricité ».

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le consentement donné par le comité dudit syndicat en vue de l'adhésion de la commune de Fontenay-le-Fleury aux compétences précitées.

XXII - PERSONNEL COMMUNAL - CREATION DE CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (C.A.E.) PASSERELLE

Conformément à la circulaire DGEFP n° 2009-19 du 29 mai 2009 relative aux modalités de mise en œuvre du contrat d'accompagnement à l'emploi - passerelle permettant aux jeunes diplômés de moins de 25 ans d'acquérir ou de consolider une expérience professionnelle, Monsieur le Maire propose de créer huit contrats dans le secteur technique et un contrat dans le secteur administratif pour une durée d'un an renouvelable une fois, à raison de 35 heures hebdomadaires, en partenariat avec la mission locale de Fresnes et le pôle emploi.

Le Conseil municipal décide, par 33 voix pour et 2 abstentions, la création de neuf contrats d'accompagnement à l'emploi - passerelle.

XXIII - PERSONNEL - PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A LA PRESTATION DU SERVICE HANDICAP DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Dans le cadre de la convention signée entre le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, le centre interdépartemental de gestion s'est engagé à accompagner les collectivités territoriales et leurs établissements publics qui y sont affiliés, dans un plan triennal de développement de l'emploi, d'insertion et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le protocole d'accord relatif à la prestation handicap pour la mise en œuvre des actions des collectivités dans ce domaine.

XXIV - PERSONNEL COMMUNAL - CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET DE REDACTEUR CHEF

Afin de répondre aux besoins des services, Monsieur le Maire propose de créer un emploi permanent à temps complet de rédacteur chef.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

XXV - VŒU D'URGENCE RELATIF AU RETRAIT DU PROJET DE LOI PORTANT SUR LE « GRAND PARIS »

Monsieur le Maire propose l'adoption d'un vœu d'urgence en faveur du retrait du projet de loi « Grand Paris » qui vient remettre en cause les dispositions figurant dans le SDRIF, et notamment la réalisation des engagements permettant la mise en œuvre d'un bouclier social pour les Franciliens et la conversion écologique de l'Ile-de-France.

Le Conseil municipal vote, par 27 voix pour, 3 voix contre et 5 non-participations au vote, l'urgence, demande, par 29 voix pour, 1 voix contre et 5 non-participations au vote, la transmission immédiate par le Gouvernement au Conseil d'Etat d'un projet de décret d'approbation du projet de SDRIF adopté par le Conseil régional le 25 septembre 2008 et sollicite le retrait immédiat par le Gouvernement du projet de loi relatif au « Grand Paris ».

La séance est levée à vingt-et-une heure quinze.

Fresnes, le 16 avril 2010

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2010

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix, le vingt-sept mai, à vingt-et-une heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Sont présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - M. Henri Israël, Premier adjoint - Mme Marie Chavanon, M. Alain Perrigault, Mme Brigitte Tironneau, M. Hervé Bourdin, Mmes Laurinda Da Silva, Muriel Ethève, adjoints - M. Richard Doms, Mme Claire Lefebvre, M. Saër Seck, Mmes Annette Perthuis, Cécilia Vala, MM. Denis Helbling, Jean-Jacques Um, Mmes Sylvie Vieillard, Marylène Tabar, M. Philippe Vafiades, Mmes Véronique Vela-Rodriguez, Marie Leclerc-Bruant, MM. Marouan El Amrani, Maurice Chaillou, Mme Frédérique Pradier, MM. Didier Rychter, Kaddour Metir.

Excusés : M. Jean-Pierre Thellier représenté par Mme Ethève
M. Philippe Pallier représenté par Mme Chavanon
M. James Veston représenté par M. Perrigault
Mme Betty Adda représentée par M. Bourdin
M. Josselin Aubry représenté par Mme Perthuis
Mlle Aurélie Tarrago représentée par M. Israël
M. Jean-Alain Buffault représenté par M. Chaillou
Mme Laurence Machuel-Xuereb
M. Bernard Gateau représenté par Mme Pradier
M. Almamy Kanouté

Mme Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 9 avril 2010, à savoir :

- **Décision n° 2010-45 du 9 avril 2010** : Passation d'un contrat de mise à disposition de lieu de spectacle
- **Décision n° 2010-46 du 12 avril 2010** : Animation de prévention routière pour le festival de la jeunesse - Convention passée avec la société Prévention Information Jeunes Elèves

- **Décision n° 2010-47 du 13 avril 2010** : Approbation de l'avenant n° 1 au bail passé entre la commune de Fresnes et Expansiel Promotion pour la mise à disposition précaire d'un local commercial sis 1, square du 19 Mars 1962
- **Décision n° 2010-48 du 13 avril 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 38, rue du Regard
- **Décision n° 2010-49 du 13 avril 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un ensemble immobilier sis 32 à 54, avenue de la République et 1 à 13, résidence du Val-de-Bièvre
- **Décision n° 2010-50 du 13 avril 2010** : Bibliothèque municipale - Convention passée avec le département du Val-de-Marne pour le prêt de matériel d'exposition et la mise en place d'un atelier du patrimoine
- **Décision n° 2010-51 du 15 avril 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 1 bis, rue Adolphe Kara
- **Décision n° 2010-52 du 15 avril 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur des locaux commerciaux sis allée du Colonel Rivière
- **Décision n° 2010-53 du 15 avril 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un ensemble de cinq bâtiments à usage d'habitation, d'une chapelle et d'un centre social sis allée du Capitaine Dupont - La haute Vallée aux Renards
- **Décision n° 2010-54 du 19 avril 2010** : Convention d'occupation passée entre la commune et l'association « Aide d'urgence du Val-de-Marne » pour la mise à disposition d'un local communal sis 4, rue Auguste Daix
- **Décision n° 2010-55 du 19 avril 2010** : Convention passée entre la commune et l'association « Fresnes services » pour la mise à disposition d'un local sis 7, square du 19 Mars 1962
- **Décision n° 2010-56 du 19 avril 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 12, rue Emile Zola
- **Décision n° 2010-57 du 20 avril 2010** : Convention d'occupation passée entre la commune et la Mission locale du Val-de-Bièvre pour la mise à disposition d'un local sis 28, rue Maurice Ténine
- **Décision n° 2010-58 du 20 avril 2010** : Passation d'une convention avec la Ligue de l'enseignement du Val-de-Marne pour le transport et le séjour d'élèves de l'école Jean Monnet à La Baule
- **Décision n° 2010-59 du 26 avril 2010** : Prestation de recherche d'optimisation des dépenses dans le domaine des cotisations accidents du travail - Passation d'une convention de prestations de service avec la société CTR
- **Décision n° 2010-60 du 27 avril 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis allée du Colonel Rivière
- **Décision n° 2010-61 du 27 avril 2010** : Passation d'un contrat de mise à disposition de lieu de spectacle
- **Décision n° 2010-62 du 28 avril 2010** : Bibliothèque municipale - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle
- **Décision n° 2010-63 du 28 avril 2010** : Bibliothèque municipale - Convention passée avec le département du Val-de-Marne pour le prêt de livres d'artiste de Philippe Huger
- **Décision n° 2010-64 du 30 avril 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un garage en copropriété sis 24-32, boulevard Pasteur

- **Décision n° 2010-65 du 30 avril 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 73, avenue de la Liberté
- **Décision n° 2010-66 du 30 avril 2010** : Passation d'une convention avec la Maison des jeunes et de la culture pour un stage de poterie destiné aux enfants des antennes d'aide aux devoirs
- **Décision n° 2010-67 du 4 mai 2010** : Passation d'une convention avec la Ligue de l'enseignement du Val-de-Marne pour le transport et le séjour d'élèves de l'école Les Frères Lumière à la Baule (Loire-Atlantique)
- **Décision n° 2010-68 du 5 mai 2010** : Approbation des contrats de mise à disposition d'emballages de gaz passés avec la société Air Liquide
- **Décision n° 2010-69 du 6 mai 2010** : Passation d'une convention entre l'inspection de l'Education nationale, la commune et les représentants légaux de l'enfant pour le prêt de matériel pédagogique adapté au bénéfice d'un enfant présentant des déficiences sensorielles ou motrices
- **Décision n° 2010-70 du 11 mai 2010** : Avenant n° 08/2009 à la convention n° 26/2005 pour la consultation d'informations de la base allocataire de la CAF du Val-de-Marne par l'intermédiaire du service Cafpro sur le site internet
- **Décision n° 2010-71 du 12 mai 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 30, rue du Regard

II - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des marchés inférieurs au seuil de 206 000 euros hors taxes, pour les prestations de services, de fournitures et de travaux, qu'il a signés depuis le 16 mars 2010, à savoir :

- **Marché n° 2010-20 du 16 mars 2010** : Conclusion d'un marché de services pour la réalisation d'analyses bactériologiques pour la restauration collective de la ville avec l'Institut Scientifique d'Hygiène et d'Analyse (ISHA)
- **Marché n° 2010-21 du 25 mars 2010** : Conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des écoles Jean Monnet et Les Marguerites avec la société Daquin et Ferrière Architecture
- **Marché n° 2010-22 du 1^{er} avril 2010** : Conclusion d'un marché de fournitures pour des fournitures médicales destinées au centre municipal de santé avec la société Azur Médical
- **Marché n° 2010-23 du 1^{er} avril 2010** : Conclusion d'un marché de fournitures pour des fournitures de radiologie destinées au centre municipal de santé avec la société AGFA Healthcare Enterprise Solutions
- **Marché n° 2010-24 du 8 avril 2010** : Conclusion d'un marché de services pour la maintenance d'un échographe au centre municipal de santé avec la société Toshiba Medical France
- **Marché n° 2010-25 du 16 avril 2010** : Conclusion d'un marché de services pour le nettoyage et l'entretien des toitures des bâtiments communaux avec la société UTB (Union Technique du Bâtiment)
- **Marché n° 2010-26 du 16 avril 2010** : Conclusion d'un contrat pour la maintenance de Clarilog avec la société Clarilog France
- **Marché n° 2010-27 du 23 avril 2010** : Conclusion d'un contrat pour la maintenance du logiciel « Lulo 03 » avec la société Liger Conception et Développement

Avenants signés par le maire en vertu de la délibération du Conseil municipal n° 2009-67 du 2 juillet 2009

- Avenant n° 1 en date du 29 avril 2010 au marché n° 2010-3 du 15 janvier 2010 correspondant au lot n° 3 : travaux de revêtement de sol conclu avec les établissements Imbert
- Avenant n° 1 en date du 29 avril 2010 au marché n° 2010-11 du 2 février 2010 correspondant au lot n° 4 : courant faible conclu avec la société ACE

III - CONSERVATOIRE D'ARTS PLASTIQUES ET DES ARTS DE LA SCENE - PARTICIPATION DES ELEVES A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2010-2011

Pour l'année 2010-2011, il est proposé à l'assemblée communale de majorer de l'ordre de 2 % le droit fixe annuel et les cotisations trimestrielles et de créer à titre expérimental deux nouvelles catégories de tarifs, afin de favoriser l'accueil de nouveaux publics.

Elèves demeurant à Fresnes ou résidant sur le territoire de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre

Les tarifs dégressifs sont fixés en fonction des tranches du barème de classement des familles modifié par délibération n° 2009-122 du 22 octobre 2009.

Tranches du barème	Droit fixe annuel	Cotisation trimestrielle	Participation totale annuelle
7	31,00 €	59,00 €	208,00 €
6	"	48,00 €	175,00 €
5	"	40,00 €	151,00 €
4	"	30,50 €	122,50 €
3	"	23,50 €	101,50 €
2	"	17,00 €	82,00 €
1	"	12,00 €	67,00 €

Elèves des autres communes

- Elèves ayant une activité salariée à Fresnes :

. paiement d'un droit fixe annuel au moment de l'inscription	31,00 €
. cotisation trimestrielle complémentaire	59,00 €
	<hr/>
. participation totale annuelle	208,00 €

- étudiants jusqu'à 25 ans inclus :

. paiement d'un droit fixe annuel au moment de l'inscription	62,00 €
. cotisation trimestrielle complémentaire	84,50 €
	<hr/>
. participation totale annuelle	315,50 €

- pour les élèves n'entrant pas dans l'une des catégories ci-dessus :

. paiement d'un droit fixe annuel au moment de l'inscription	89,00 €
. cotisation trimestrielle complémentaire	149,00 €
	<hr/>
. participation totale annuelle	536,00 €

Aucun tarif dégressif n'est applicable pour cette catégorie d'élèves.

Nouveaux tarifs pour le suivi d'un stage pour lycéens et adultes

Tranches du barème	Participation
7	149,00
6	127,00
5	111,00
4	92,00
3	78,00
2	65,00
1	53,00

Nouveaux tarifs pour les élèves âgés de 4 à 7 ans

Tranches du barème	Participation
7	119,50
6	103,00
5	91,00
4	76,75
3	66,00
2	56,50
1	49,00

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

IV - TENNIS MUNICIPAUX - NOUVEAUX TARIFS D'UTILISATION A COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2010

Il est proposé à l'assemblée communale de majorer de l'ordre de 2 % les tarifs de location de court qui s'appliqueraient tant aux Fresnois qu'aux non-Fresnois ainsi qu'il suit :

. Tarif horaire normal pour un court	7,90 €
. Tarif horaire pour un court, réservé aux étudiants jusqu'à 25 ans.....	4,50 €
. Tarif normal pour une carte incluant 5 locations de court	36,70 €
. Tarif réservé aux étudiants jusqu'à 25 ans pour une carte incluant 5 locations de court	20,20 €
. Tarif de l'abonnement annuel individuel	67,60 €
. Tarif de l'abonnement annuel individuel réservé aux étudiants jusqu'à 25 ans	33,80 €

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites et qui s'appliqueront à compter du 1^{er} juillet 2010.

V - RECONDUCTION DE L'OPERATION « PASSEPORT JEUNES » - DEMANDE DE SUBVENTION

Il est proposé à l'assemblée communale de maintenir les tarifs des cartes hebdomadaires « Pass découverte » et « Pass évasion » appliqués en 2009, soit respectivement 13,00 et 25,00 euros, et à 10 euros le supplément pour l'organisation des sorties se déroulant hors de Fresnes. Le coût de ces actions est estimé à la somme de 50 000 euros pour la période du 5 juillet au 6 août 2010 et du 23 au 27 août 2010 et à la somme de 75 850 euros pour l'année 2010.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites, dit que l'ensemble de ces tarifs s'appliquera aux Fresnois ainsi qu'aux personnes résidant sur le territoire de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre et sollicite une subvention de l'Etat pour l'organisation de ces activités.

VI - LUDOTHEQUE - FIXATION DE NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2010-2011

Il est proposé à l'assemblée communale de fixer la participation des familles dont les enfants fréquentent la ludothèque ainsi qu'il suit :

. cotisation par famille fresnoise ou résidant dans une des communes de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre à savoir Arcueil, Cachan, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre et Villejuif et par année scolaire	28,00 €
. cotisation par adolescent de 13 à 18 ans par année scolaire	20,40 €
. cotisation par famille non-fresnoise ou ne résidant pas sur le territoire de la C.A.V.B. et par année scolaire	49,00 €
. prêt pour chaque jeu	1,90 €

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites et qui s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2010.

VII - CLASSES DE DECOUVERTE - PARTICIPATION DES FAMILLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2010-2011

Durant l'année scolaire 2010-2011, des classes de découvertes destinées aux élèves des classes de CM2 seront organisées avec des enseignants des établissements scolaires de la commune, volontaires pour ce type de séjour.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise et fixe ainsi qu'il suit la participation des familles qui enverront un enfant en classe de découverte durant l'année scolaire 2010-2011 :

Tranches du barème de classement des familles	Pourcentage de la participation maximale	Participation journalière des familles par enfant
7	100 %	39,60 €
6	86 %	34,00 €
5	68 %	27,00 €
4	50 %	19,80 €
3	36 %	14,40 €
2	26 %	10,20 €
1	20 %	8,00 €

VIII - COURS MUNICIPAUX POUR ADULTES - PARTICIPATION FINANCIERE DES AUDITEURS A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2010-2011

Il est proposé à l'assemblée communale de maintenir la gratuité pour les cours d'alphabétisation et de français, de majorer les droits d'inscription annuels pour les autres cours et de poursuivre l'application aux auditeurs résidant dans une des communes de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre du même tarif que celui destiné aux Fresnois.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les propositions qui lui sont soumises et fixe le montant de la participation annuelle pour les cours autres que l'alphabétisation et le français à la somme de 153,00 euros pour les Fresnois et les auditeurs résidant dans une des communes de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre et à 306,00 euros pour les autres auditeurs.

IX - URBANISME - EMPRUNT A CONTRACTER PAR VALOPHIS HABITAT OPH DU VAL-DE-MARNE POUR LA CONSTRUCTION DE 57 LOGEMENTS 90 ET 92, AVENUE DE LA LIBERTE - GARANTIE D'EMPRUNT

La Caisse des dépôts et consignations n'étant plus en mesure de financer les prêts locatifs sociaux (PLS), la société Valophis Habitat, dont le siège social est 81, rue du Pont de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), a demandé la garantie de la commune pour deux emprunts d'un montant total de 3 410 000 euros qu'elle envisage de contracter auprès du Crédit foncier de France, destinés à financer la construction de 57 logements sis 90 et 92, avenue de la Liberté à Fresnes.

Le Conseil municipal accorde, à l'unanimité, la garantie de la commune à la société Valophis Habitat pour le remboursement de ces prêts.

X - URBANISME - ACQUISITION PAR LA COMMUNE AUPRES DE VALOPHIS HABITAT D'UN LOT DE VOLUME DESTINE A LA CREATION D'UN CENTRE DE LOISIRS ELEMENTAIRE EN REZ-DE-CHAUSSEE D'UN BATIMENT D'HABITATION SIS DANS LA ZAC CHARCOT-ZOLA 75, AVENUE DE LA PAIX

Dans le cadre de l'opération d'aménagement menée par la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes dans la ZAC Charcot-Zola afin de créer un nouveau quartier et de dynamiser le secteur nord de la ville, la commune souhaite acquérir les rez-de-chaussée et rez-de-jardin d'un bâtiment pour l'implantation d'un centre de loisirs élémentaire destiné à accueillir les enfants âgés de 6 à 12 ans avant et après l'école, les mercredis toute la journée et en période de congés scolaires.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de promesse de vente passé avec Valophis Habitat et autorise Monsieur le Maire à la signer.

XI - CONVENTION DE TRANSFERT FONCIER ET DE MAITRISE D'OUVRAGE DESIGNEE AFFERENTE A LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS ELEMENTAIRE AU SEIN DE LA ZAC CHARCOT-ZOLA PASSEE AVEC VALOPHIS HABITAT

Compte tenu des compétences de Valophis Habitat en matière de construction et d'aménagement, la ville propose que cet organisme soit désigné comme maître d'ouvrage et qu'il agisse, dans le cadre de la convention, au nom et pour le compte de la ville, dans le cadre de la construction d'un centre de loisirs élémentaire au sein de la ZAC Charcot-Zola.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention de transfert foncier et de maîtrise d'ouvrage désignée afférente à la construction d'un centre de loisirs et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la revêtir de sa signature.

XII - URBANISME - DESAFFECTATION DES PARCELLES DE TERRAIN D'ASSIETTE DES LOTS F ET H A CONSTRUIRE SUR LA ZAC CHARCOT-ZOLA

Afin de céder à l'aménageur le foncier afférent à la réalisation des lots F et H à construire sur la ZAC Charcot-Zola comprenant les locaux techniques mutualisés par le service de restauration du groupe scolaire Monnet/Marguerites, le réfectoire de l'école élémentaire Jean Monnet, le terrain d'assiette de l'ancien centre de loisirs maternel ainsi que le parking réservé aux enseignants, il est proposé que les parcelles cadastrées section E n° 359 et n° 367 d'une superficie de 2 129 mètres carrés soient désaffectées.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la désaffectation desdites parcelles.

XIII - URBANISME - DECLASSEMENT DES PARCELLES DE TERRAIN D'ASSIETTE DES LOTS F ET H A CONSTRUIRE SUR LA ZAC CHARCOT-ZOLA

Par délibération de ce jour, le Conseil municipal a approuvé la désaffectation du terrain d'assiette des lots F et H à construire sur la ZAC Charcot-Zola comprenant les parcelles cadastrées section E n° 359 et n° 367. Aussi, Monsieur le Maire sollicite du Conseil municipal le déclassement de ce terrain d'une superficie de 2 129 mètres carrés.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le déclassement desdites parcelles.

XIV - CREATION D'UN CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ENTRE LES VILLES DE L'HAY-LES-ROSES ET DE FRESNES

Les villes de L'Hay-les-Roses et de Fresnes, partageant de nombreux dossiers relatifs à la sécurité et à la prévention de la délinquance du fait du caractère intercommunal du quartier de la Vallée aux Renards et du lycée Frédéric Mistral, ont souhaité s'engager dans l'élaboration d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (C.I.S.P.D.) qui constituera le lieu unique d'élaboration, de suivi et d'évaluation de la politique de sécurité et de prévention conduite au sein des deux villes.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la constitution d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance avec la ville de L'Hay-les-Roses.

XV - SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE DU VAL-DE-MARNE - ADHESION D'UNE NOUVELLE COMMUNE

Le président du syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne a notifié à la commune la délibération prise par son comité, lors de sa séance du 24 mars 2010, acceptant l'adhésion de la commune du Plessis-Tréville (Val-de-Marne).

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le consentement donné par le comité dudit syndicat en vue de l'adhésion de la commune du Plessis-Tréville.

XVI - MODIFICATION DES BENEFICIAIRES DU REGIME DES INDEMNITES DE FONCTION ALLOUEES AUX ELUS LOCAUX

Monsieur le Maire propose qu'une indemnité de fonction brute annuelle s'élevant à la somme de 334 euros soit versée aux conseillers municipaux autres que ceux prévus dans la délibération n° 2008-60 du 3 avril 2008.

Le Conseil municipal approuve, par 28 voix pour et 5 abstentions, la proposition qui lui est faite et fixe au 1^{er} juillet 2010 l'entrée en vigueur de cette nouvelle mesure indemnitaire.

**XVII - REMBOURSEMENT AUX ELUS LOCAUX DES FRAIS DE GARDE D'ENFANTS ET D'ASSISTANCE
AUX PERSONNES AGEES ET/OU HANDICAPEES**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante que soient remboursées aux élus municipaux les dépenses liées aux frais de garde d'enfants et d'assistance aux personnes âgées et/ou handicapées.

Le Conseil municipal décide, par 29 voix pour et 4 abstentions, d'accorder, au titre d'autres dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial et sur présentation de justificatifs, le remboursement des frais soit « de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées et/ou handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle » dans la limite du taux horaire du SMIC.

La séance est levée à vingt-et-une heures cinquante.

Fresnes, le 1^{er} juin 2010

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2010

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix, le vingt-quatre juin, à vingt-et-une heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Sont présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - M. Henri Israël, Premier adjoint - Mmes Marie Chavanon, Brigitte Tironneau, MM. Hervé Bourdin, Philippe Pallier, Mmes Laurinda Da Silva, Muriel Ethève, adjoints - MM. James Veston, Richard Doms, Mme Claire Lefebvre, M. Saër Seck, Mmes Betty Adda, Annette Perthuis, Cécilia Vala, M. Jean-Jacques Um, Mme Sylvie Vieillard, M. Philippe Vafiades, Mmes Véronique Vela-Rodriguez, Marie Leclerc-Bruant, MM. Marouan El Amrani (après le vote de la question n° 4), Maurice Chaillou, Jean-Alain Buffault, Mme Frédérique Pradier, MM. Didier Rychter, Bernard Gateau, Almamy Kanouté (après le vote de la question n° 11).

Excusés : M. Alain Perrigault représenté par M. Pallier
M. Jean-Pierre Thellier
M. Denis Helbling représenté par M. Israël
Mme Marylène Tabar représentée par Mme Chavanon
M. Josselin Aubry
Mlle Aurélie Tarrago
Mme Laurence Machuel-Xuereb
M. Kaddour Metir représenté par M. Almamy

M. Doms est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES DEUX DERNIERES SEANCES - SEANCES DES 14 AVRIL ET 27 MAI 2010

Les procès-verbaux des séances des 14 avril et 27 mai 2010 n'appelant aucune observation sont approuvés à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 21 mai 2010, à savoir :

- **Décision n° 2010-72 du 21 mai 2010** : Passation d'une convention de partenariat entre la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne et la commune concernant le dispositif d'aide aux vacances enfants 2010
- **Décision n° 2010-73 du 28 mai 2010** : Animations ludiques et pédagogiques pour le festival de la jeunesse - Contrat de location passé avec « Réseau local »
- **Décision n° 2010-74 du 3 juin 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 8, rue Maurice Ténine
- **Décision n° 2010-75 du 9 juin 2010** : Passation d'une convention avec l'association « Fresnes Service » pour la mise à disposition de locaux communaux sis 7, square du 19 Mars 1962 à Fresnes
- **Décision n° 2010-76 du 9 juin 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la propriété sise 18-20, rue de la Garenne
- **Décision n° 2010-77 du 10 juin 2010** : Passation d'un contrat de mise à disposition d'un lieu de spectacle
- **Décision n° 2010-78 du 11 juin 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis 28, avenue Paul Vaillant-Couturier
- **Décision n° 2010-79 du 11 juin 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un box sis 3-5, rue Jules Guesde
- **Décision n° 2010-80 du 11 juin 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 26, rue du professeur Bergonié
- **Décision n° 2010-81 du 11 juin 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un local commercial sis rue du docteur Charcot et 70, rue Emile Zola
- **Décision n° 2010-82 du 14 juin 2010** : Prestation de recherche de travail temporaire - Passation d'une convention de prestation de service avec la société Selpro
- **Décision n° 2010-83 du 15 juin 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 5, rue Roger Salengro
- **Décision n° 2010-84 du 15 juin 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, une cave et deux garages sis 16 ter, 18 et 18 bis, rue Maurice Ténine
- **Décision n° 2010-85 du 15 juin 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 18, allée Gervaise
- **Décision n° 2010-86 du 15 juin 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 6, rue du docteur Emile Roux

III - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des marchés inférieurs au seuil de 193 000 euros hors taxes, pour les prestations de services, de fournitures et de travaux, qu'il a signés depuis le 6 mai 2010, à savoir :

- **Marché n° 2010-28 du 6 mai 2010** : Conclusion d'un marché de services pour le service de restauration et de catering pour les fêtes de l'été 2010 avec la société France Evénements

- **Marché n° 2010-29 du 14 mai 2010** : Conclusion d'un marché de prestations intellectuelles pour la mission d'assistance pour la modification n° 1 du PLU et la modification des périmètres de protection des monuments historiques avec la société d'ingénierie pour l'aménagement « SIAM »
- **Marché n° 2010-30 du 19 mai 2010** : Conclusion d'un marché de fournitures pour le remplacement d'extincteurs avec la société Desautel
- **Marché n° 2010-31 du 20 mai 2010** : Conclusion d'un marché de fournitures pour la fourniture de matériel à moteur pour le service des espaces verts avec la société LMJ 77 Jardins Loisirs
- **Marché n° 2010-32 du 26 mai 2010** : Conclusion d'un marché de travaux portant sur la motorisation des volets roulants, les menuiseries PVC et l'électricité dans le cadre des travaux de rénovation de la crèche de la Sablonnière avec la société Stores Dubos Verger
- **Marché n° 2010-33 du 7 juin 2010** : Conclusion d'un marché de fournitures pour la fourniture de mobilier scolaire et de mobilier d'espace de détente pour les écoles maternelles et élémentaires avec la société Delagrave

IV - BUDGET - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2009

Avant d'approuver le compte administratif de l'exercice 2009 présenté par le maire, le Conseil municipal arrête, à l'unanimité, le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par le maire, celui-ci n'appelant ni observation, ni réserve de sa part.

V - BUDGET - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2009

Monsieur Philippe Pallier, adjoint au maire chargé du budget et des finances, présente le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal vote et arrête, par 23 voix pour et 5 abstentions, les résultats définitifs du compte administratif dont l'examen de la section de fonctionnement et de la section d'investissement fait apparaître un excédent global, compte tenu des restes à réaliser, de 1 645 268,96 euros.

	Résultats reportés et opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultats définitifs
Dépenses	58 777 195,24	7 134 273,28	65 911 468,52
Recettes	66 239 024,66	1 317 712,82	67 556 737,48
Excédent ou déficit	+ 7 461 829,42	- 5 816 560,46	+ 1 645 268,96

VI - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE - RAPPORT D'UTILISATION EN 2009

Monsieur le Maire rappelle qu'au titre de l'exercice 2009, la commune a reçu une dotation de solidarité urbaine d'un montant de 286 208 euros. Il donne connaissance de l'affectation de ces fonds.

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de sa communication.

VII - EXERCICE 2010 - OUVERTURE DE CREDITS - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Dans un souci de maîtrise du foncier pour mener à bien des projets d'aménagement et de développement du territoire, il a été décidé de préempter la propriété sise 4, avenue de la Paix, cadastrée section F numéro 157.

Le Conseil municipal vote, par 24 voix pour et 5 abstentions, la décision modificative n° 1 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de deux cent cinquante et un mille euros pour la section d'investissement.

VIII - URBANISME - EMPRUNT A CONTRACTER PAR VALOPHIS HABITAT OPH DU VAL-DE-MARNE POUR LA CONSTRUCTION DE 57 LOGEMENTS 90 ET 92, AVENUE DE LA LIBERTE - GARANTIE D'EMPRUNT

La société Valophis habitat, dont le siège social est 81, rue du Pont de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), a demandé la garantie de la commune pour un emprunt complémentaire d'un montant de 1 400 000 euros qu'elle envisage de contracter auprès de la Société générale, destiné à financer la construction de 57 logements PLS 90 et 92, avenue de la Liberté.

Le Conseil municipal accorde, par 28 voix pour et 1 non-participation au vote, la garantie de la commune à la société Valophis habitat pour le remboursement de ce prêt.

IX - URBANISME - CONVENTION AVEC VALOPHIS HABITAT OPH DU VAL-DE-MARNE POUR LA CONSTRUCTION DE 32 LOGEMENTS COLLECTIFS 5 A 9, AVENUE DE LA PAIX - GARANTIE D'EMPRUNT ET ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIERE

La société Valophis habitat, dont le siège social est 81, rue du Pont de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), a demandé la garantie de la commune pour un emprunt d'un montant total de 4 196 496 euros qu'elle envisage de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignation, destiné à financer un programme de construction de 32 logements collectifs sociaux sis 5 à 9, avenue de la Paix et sollicite également l'attribution d'une subvention pour surcharge foncière de 228 708 euros en contrepartie de la réservation de quatre logements pour une durée de 50 ans.

Le Conseil municipal accorde, par 23 voix pour, 5 abstentions et 1 non-participation au vote, la garantie de la commune à la société Valophis habitat pour le remboursement de cet emprunt et s'engage à lui verser une subvention pour surcharge foncière à la date de livraison de l'opération.

X - URBANISME - EMPRUNT A CONTRACTER PAR VALOPHIS HABITAT OPH DU VAL-DE-MARNE POUR LA CONSTRUCTION DE 57 LOGEMENTS 90 ET 92, AVENUE DE LA LIBERTE - GARANTIE D'EMPRUNT - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2010-42 DU 27 MAI 2010

Compte tenu d'une erreur matérielle dans la délibération n° 2010-42 du 27 mai 2010, il convient de porter la durée totale du prêt d'un montant de 2 920 000,00 euros de 32 à 42 ans et la durée de la période d'amortissement de 30 à 40 ans.

Le Conseil municipal accorde, par 28 voix pour et 1 non-participation au vote, la garantie de la commune à la société Valophis Habitat pour le remboursement de ce prêt destiné à financer la construction de 57 logements sis 90 et 92, avenue de la Liberté à Fresnes.

XI - URBANISME - CESSION A LA SEMAF DU PAVILLON SIS 30, RUE DU DOCTEUR CHARCOT

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC Charcot-Zola et afin de permettre à l'aménageur la construction de bâtiments rue du docteur Charcot, il convient de céder à la Semaf le pavillon sis 30, rue du docteur Charcot implanté sur la parcelle cadastrée section E numéro 348, d'une superficie de 359 mètres carrés.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la cession à la Semaf du pavillon sis 30, rue du docteur Charcot moyennant la somme de 400 000 euros.

XII - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE DES ECOLES POUR DES FOURNITURES SCOLAIRES ET PARASCOLAIRES

Le marché de fournitures scolaires et parascolaires signé le 9 mars 2009 par le groupement de commandes réunissant la ville et la caisse des écoles arrivant à échéance le 31 décembre 2010, ces derniers ont décidé, conformément à l'article 8 du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics, de former un nouveau groupement de commandes et de désigner la commune comme coordonnateur de ce dernier pour signer et notifier un nouveau marché de fournitures scolaires et parascolaires, permettant ainsi d'optimiser les procédures et les coûts.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la commune et la caisse des écoles et autorise Monsieur le Maire à signer ledit document.

XIII - URBANISME - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'EQUILIBRE HABITAT-ACTIVITES DU VAL-DE-BIEVRE 2010-2014 PASSEE AVEC L'ETAT, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL-DE-BIEVRE ET LES SEPT COMMUNES ADHERENTES

Afin de développer au sein de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre un projet social, économique et urbain en faveur du droit au logement et à un habitat de qualité pour tous mais également permettant le renforcement des solidarités territoriales et sociales, il est proposé d'approuver une convention d'équilibre Habitat-Activités entre l'Etat, la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre et les sept communes qui la composent, dont l'objet est de définir pour la période 2010-2014 l'équilibre à respecter sur ledit territoire entre les constructions destinées aux activités et celles destinées au logement.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ladite convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

XIV - GEOTHERMIE - APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 A LA CONVENTION CONCLUE POUR LA REALISATION ET LA GESTION D'UNE CENTRALE DE COGENERATION ENTRE LA SOFRECHAL ET LA SOCIETE NEOELECTRA FRANCE

Afin de faire coïncider la date d'échéance de la convention passée avec la société Sinerg devenue Néoélectra France pour la réalisation et la gestion d'une centrale de cogénération avec l'échéance du contrat passé avec Electricité de France et afin de faire le lien avec le futur concessionnaire de travaux publics, il est proposé de modifier la date d'échéance de la convention en la portant au 16 décembre 2010, ce qui induit une modification des dispositions relatives aux conditions de fonctionnement de la centrale et à l'obligation d'enlèvement de l'énergie thermique par la Sofrechal.

Le Conseil municipal approuve, par 29 voix pour et 2 abstentions, l'avenant n° 3 relatif à la convention du 18 décembre 1997 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

XV - SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE - CONVENTION AVEC L'APCARS-SAJIR POUR LE RECRUTEMENT D'UN CORRESPONDANT DU PARQUET

Dans le cadre de la constitution d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance avec la ville de L'Haÿ-les-Roses, la municipalité a sollicité le service régional d'action judiciaire et d'insertion pour la mise à disposition d'un correspondant du parquet, qui sera présent en mairie un jour et demi par semaine.

Le Conseil municipal approuve, par 29 voix pour et 2 voix contre, le projet de convention relatif à la mission du correspondant du parquet entre la ville de Fresnes et l'APCARS/SAJIR à compter du 1^{er} septembre 2010 et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à solliciter toutes les subventions potentielles concernant ce dispositif.

XVI - CENTRE MUNICIPAL DE SANTE - DEMANDE D'HABILITATION COMME CENTRE DE VACCINATION

Suite à un transfert de compétences de la direction régionale des affaires sanitaires et sociales du Val-de-Marne à l'agence régionale de santé le 1^{er} avril dernier, il est proposé à l'assemblée communale d'approuver la convention d'habilitation du centre municipal de santé comme centre de vaccination avec cette dernière, qui prend effet au 1^{er} janvier 2010 pour une durée de trois ans.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la demande d'habilitation du centre municipal de santé comme centre de vaccination faite auprès de ladite agence.

XVII - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - PRESENTATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 JANVIER 2010

Conformément à l'article 14 du règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée communale du compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 21 janvier 2010, présentant les rapports portant sur les délibérations relatives à la résiliation pour motif d'intérêt général du contrat de concession conclu avec la Sofredith ainsi que la passation d'une concession de travaux publics concernant l'ensemble du territoire communal.

Le Conseil municipal prend acte dudit compte rendu.

XVIII - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour répondre aux besoins de différents services municipaux, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs du personnel communal, portant le nombre des emplois de 604 à 621.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

XIX - PERSONNEL COMMUNAL - CREATION A LA DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES, DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET D'ATTACHE

Afin de répondre aux besoins de la direction des affaires générales, de la commande publique et des affaires juridiques, Monsieur le Maire propose de créer un emploi permanent à temps complet d'attaché statutaire, pour l'encadrement des pôles achats et commande publique, portant ainsi le nombre des emplois de 621 à 622.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

La séance est levée à vingt-deux heures cinq.

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Fresnes, le 29 juin 2010

Le Maire,

Jean-Jacques BRIDEY

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2010

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix, le vingt-trois septembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Sont présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - M. Henri Israël, Premier adjoint - Mme Marie Chavanon, MM. Alain Perrigault, Jean-Pierre Thellier, Mme Brigitte Tironneau, MM. Hervé Bourdin, Philippe Pallier, Mmes Laurinda Da Silva, Muriel Ethève, adjoints - MM. James Veston, Richard Doms, Mme Claire Lefebvre, M. Saër Seck, Mmes Betty Adda, Annette Perthuis, Cécilia Vala, MM. Denis Helbling, Jean-Jacques Um, Mmes Sylvie Vieillard, Marylène Tabar, M. Philippe Vafiades, Mme Véronique Vela-Rodriguez, M. Marouan El Amrani, Mlle Aurélie Tarrago, MM. Maurice Chaillou, Jean-Alain Buffault, Mme Frédérique Pradier, MM. Didier Rychter, Kaddour Metir, Bernard Gateau.

Excusés : Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Bourdin
M. Josselin Aubry représenté par Mlle Tarrago
Mme Laurence Machuel-Xuereb
M. Almamy Kanouté représenté par M. Métir

Mlle Aurélie Tarrago est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 16 juin 2010, à savoir :

- **Décision n° 2010-87 du 16 juin 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la propriété sise 7, rue de la Terrasse
- **Décision n° 2010-88 du 16 juin 2010** : Passation d'un contrat de prêt de matériel
- **Décision n° 2010-89 du 21 juin 2010** : Représentation de l'animation du 14 juillet - Contrat de vente avec Arts et spectacles

- **Décision n° 2010-90 du 24 juin 2010** : Représentation de l'animation du 14 juillet - Contrat de vente avec la compagnie Remue-ménage
- **Décision n° 2010-91 du 24 juin 2010** : Passation d'un contrat de prêt de matériel
- **Décision n° 2010-92 du 29 juin 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation et le garage sis 11, rue du professeur Bergonié
- **Décision n° 2010-93 du 29 juin 2010** : Structures gonflables pour le pique-nique républicain - Contrat de location passé avec Arts et spectacles
- **Décision n° 2010-94 du 1^{er} juillet 2010** : Exercice du droit de préemption sur une propriété sise 4, avenue de la Paix à Fresnes
- **Décision n° 2010-95 du 1^{er} juillet 2010** : Opération judo été 2010 - Passation d'une convention entre la commune, la Ligue de judo du Val-de-Marne et le Dojo fresnois
- **Décision n° 2010-96 du 5 juillet 2010** : Structures gonflables pour les Estivales - Contrat de location passé avec la société Au Pays des kangourous
- **Décision n° 2010-97 du 5 juillet 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un garage sis 94, avenue de la Paix
- **Décision n° 2010-98 du 12 juillet 2010** : Approbation de l'avenant n° 3 du contrat de suivi du progiciel SDL 7 de gestion du personnel passé avec la société GFI Progiciels en vue d'intégrer les prestations de maintenance liées aux modules « recrutement », « dématérialisation des états de paie » et aux nouvelles licences « business objects »
- **Décision n° 2010-99 du 16 juillet 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 5, rue Brulard
- **Décision n° 2010-100 du 19 juillet 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 8 avenue du 8 Mai 1945
- **Décision n° 2010-101 du 19 juillet 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 3, rue Brulard
- **Décision n° 2010-102 du 19 juillet 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un local à usage commercial sis rue du docteur Charcot et 70, rue Emile Zola
- **Décision n° 2010-103 du 21 juillet 2010** : Ligne de trésorerie - Approbation du contrat passé avec Dexia - Crédit Local
- **Décision n° 2010-104 du 27 juillet 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 4, allée Gervaise
- **Décision n° 2010-105 du 27 juillet 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 16, avenue du 8 Mai 1945
- **Décision n° 2010-106 du 27 juillet 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 26, avenue de la Mairie

- **Décision n° 2010-107 du 9 août 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 35, rue du docteur Emile Roux
- **Décision n° 2010-108 du 9 août 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 21, rue des Jacinthes
- **Décision n° 2010-109 du 9 août 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 73, avenue de la Liberté
- **Décision n° 2010-110 du 16 août 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un local à usage commercial sis 20, résidence de la Tuilerie
- **Décision n° 2010-111 du 20 août 2010** : Mise en place de sonorisation et animation commerciale du forum des associations - Contrat de vente avec Acoustique Evénementiel
- **Décision n° 2010-112 du 24 août 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 10, rue Jules Guesde
- **Décision n° 2010-113 du 24 août 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 10, rue Adolphe Kara
- **Décision n° 2010-114 du 24 août 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 8 bis, rue Adolphe Kara
- **Décision n° 2010-115 du 25 août 2010** : Ligne de trésorerie - Approbation du contrat passé avec Dexia - Crédit Local (annule et remplace la décision n° 2010-103 du 21 juillet 2010)

II - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des marchés inférieurs au seuil de 193 000 euros hors taxes, pour les prestations de services, de fournitures et de travaux, qu'il a signés depuis le 8 juin 2010, à savoir :

- **Marché n° 2010-34 du 14 juin 2010** : Conclusion d'un marché complémentaire de prestations intellectuelles portant sur l'étude de la situation financière de la Sofrechal et sur le réajustement du nombre de réunions dans le cadre de la passation de la concession de travaux avec la société SCP CGCB
- **Marché n° 2010-35 du 25 mai 2010** : Conclusion d'un marché de travaux portant sur les travaux de maçonnerie dans le cadre de la rénovation de la crèche de la Sablonnière avec la société Val d'Yvette Multiservice
- **Marché n° 2010-36 du 8 juin 2010** : Conclusion d'un marché de services portant sur la maintenance de l'IBM AS400 avec la société NLE
- **Marché n° 2010-37 du 26 mai 2010** : Conclusion d'un marché de travaux portant sur les travaux de peinture et de revêtement de sols dans le cadre de la rénovation de la crèche de la Sablonnière avec la société Secobat
- **Marché n° 2010-38 du 16 juin 2010** : Conclusion d'un marché de travaux portant sur la fourniture et la pose d'une cuisine dans le cadre de la rénovation de la crèche de la Sablonnière avec la société Le Froid Bornet
- **Marché n° 2010-39 du 29 juin 2010** : Conclusion d'un marché de prestations intellectuelles pour l'élaboration des statuts de l'établissement public de valorisation de la plaine Montjean avec le cabinet d'avocats Seban et associés

- **Marché n° 2010-40 du 6 juillet 2010** : Conclusion d'un marché de services portant sur l'installation et la dépose des illuminations de fin d'année avec la société Forclum Ile-de-France
- **Marché n° 2010-41 du 8 juillet 2010** : Conclusion d'un marché de travaux portant sur des travaux de réfection des voiries du cimetière communal avec la société Les Paveurs de Montrouge
- **Marché n° 2010-42 du 9 juillet 2010** : Conclusion d'un marché de services relatif au contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle « Words are watching you » avec le théâtre idiomecanic
- **Marché n° 2010-43 du 23 juillet 2010** : Conclusion d'un marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'un diagnostic « Accessibilité aux personnes handicapées » dans les bâtiments communaux du 1^{er} groupe recevant du public avec la société Diagnostic Environnement Prévention (DEP)
- **Marché n° 2010-44 du 29 juillet 2010** : Conclusion d'un marché de services portant sur des prestations de maintenance préventive et curative des aires de jeux et des équipements sportifs intérieurs et extérieurs de la commune avec la société Egecom
- **Marché n° 2010-45 du 29 juillet 2010** : Conclusion d'un marché de services portant sur des prestations de contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs intérieurs et extérieurs de la commune avec la société Saga Lab

Avenants signés par le maire en vertu de la délibération du Conseil municipal n° 2009-67 du 2 juillet 2009

- Avenant n° 1 en date du 6 août 2010 au marché n° 2010-35 du 25 mai 2010 conclu avec la société Val d'Yvette Multiservice
- Avenant n° 1 en date du 6 août 2010 au marché n° 2008-47 du 15 juillet 2008 conclu avec la société ISS Environnement
- Avenant n° 2 en date du 6 août 2010 au marché n° 2008-68 du 21 octobre 2008 conclu avec la société SNEF BMS
- Avenant n° 2 en date du 6 août 2010 au marché n° 2008-69 du 21 octobre 2008 conclu avec la société SNEF BMS

III - CONVENTION DE CONCESSION DE TRAVAUX PUBLICS RELATIVE A LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION D'ENERGIE CALORIFIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE FRESNES - APPROBATION ET SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LA SOCIETE CORIANCE

Les contrats passés avec les sociétés Sofrechal et Sofredith pour la production et la distribution d'énergie calorifique sur le territoire de la commune arrivant à expiration le 31 octobre 2010, le Conseil municipal a approuvé, par délibération n° 2010-5 du 4 février 2010, le principe de la passation d'une concession de travaux publics unique pour l'ensemble de la ville. L'ensemble de la procédure étant achevé, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de l'analyse des offres résultant des négociations, rappelant le contexte, la procédure et indiquant une proposition de choix du concessionnaire et les motifs la justifiant puis l'économie générale du contrat.

Le Conseil municipal, par 31 voix pour et 2 abstentions, approuve la proposition de Monsieur le Maire de désigner la société Coriance dont le siège social est immeuble Horizon 1 – 10, allée bienvenue à Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis), agissant au nom et pour le compte de la société Sofrege, société à constituer, dédiée au projet, reprenant toutes les obligations ainsi que les engagements contractés dans le cadre de cette concession et dont le siège social sera situé à Fresnes, en qualité de concessionnaire de travaux publics en vue de la production et

la distribution d'énergie calorifique sur l'ensemble du territoire de la commune de Fresnes, approuve le contrat de concession de travaux publics correspondant ainsi que ses annexes et autorise Monsieur le Maire à le signer.

IV - CREATION DU SYNDICAT POUR LA VALORISATION DE LA PLAINE DE MONTJEAN - ADHESION DE LA COMMUNE DE FRESNES ET APPROBATION DES STATUTS

Les communes de Fresnes, Rungis et Wissous ont décidé de s'associer au sein d'un établissement public de coopération intercommunale afin de valoriser la zone dite Plaine de Montjean à la confluence de leur territoire, ce dernier ayant notamment pour mission de mener des études sur les possibilités de valorisation de la Plaine.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, demande à Messieurs les Préfets du Val-de-Marne et de l'Essonne la création du syndicat pour la valorisation de la Plaine de Montjean, composé des communes de Fresnes, Rungis et Wissous, sollicite l'adhésion de la commune de Fresnes audit syndicat et approuve le projet de statuts établi à cet effet.

La séance est levée à vingt-et-une heures cinquante minutes.

Fresnes, le 24 septembre 2010

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 octobre 2010

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix, le sept octobre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Etaient présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président (jusqu'au vote de la question n° 20) - Mme Marie Chavanon, MM. Alain Perrigault, Jean-Pierre Thellier, Mme Brigitte Tironneau, M. Philippe Pallier, Mmes Laurinda Da Silva, Muriel Ethève, adjoints - M. James Veston, Mme Claire Lefebvre, M. Saër Seck, Mmes Betty Adda, Annette Perthuis, Cécilia Vala, MM. Denis Helbling, Jean-Jacques Um (après le vote de la question n° 3), Mme Sylvie Vieillard (après le vote de la question n° 3), M. Philippe Vafiades, Mmes Véronique Vela-Rodriguez (après le vote de la question n° 17), Marie Leclerc-Bruant (après le vote de la question n° 4), M. Josselin Aubry, Mlle Aurélie Tarrago, MM. Maurice Chaillou, Jean-Alain Buffault, Mme Frédérique Pradier, MM. Didier Rychter, Kaddour Metir (après le vote de la question n°3), Bernard Gateau, Almamy Kanouté.

Excusés : M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Chavanon (après le vote de la question n° 20)
M. Henri Israël représenté par M. Veston
M. Hervé Bourdin représenté par Mme Lefebvre
M. Richard Doms représenté par Mme Tironneau
Mme Sylvie Vieillard représentée par M. Vafiades (jusqu'au vote de la question n°3)
Mme Marylène Tabar
M. Marouan El Amrani
Mme Laurence Machuel-Xuereb

Mme Frédérique Pradier est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE - SEANCE DU 24 JUIN 2010

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2010 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 8 septembre 2010, à savoir :

- **Décision n° 2010-116 du 8 septembre 2010** : Bibliothèque municipale - Prêt d'une exposition « Il était une fois le miel » par la maison de l'environnement et du développement durable de l'aéroport de Paris-Orly
- **Décision n° 2010-117 du 17 septembre 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 12, rue de la Garenne
- **Décision n° 2010-118 du 17 septembre 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un garage sis 52, avenue de la Division Leclerc
- **Décision n° 2010-119 du 28 septembre 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un bâtiment à usage professionnel sis 26, rue Galliéni
- **Décision n° 2010-120 du 28 septembre 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, une cave et des garages sis 16 ter, 18 et 18 bis, rue Maurice Ténine
- **Décision n° 2010-121 du 28 septembre 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 18, avenue de la Paix
- **Décision n° 2010-122 du 28 septembre 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis 69, boulevard Jean Jaurès
- **Décision n° 2010-123 du 28 septembre 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 28, rue du Regard

III - EXERCICE 2010 - OUVERTURE DE CREDITS - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Par délibération de ce jour, le Conseil municipal doit se prononcer sur le protocole d'accord relatif aux indemnités dues par la commune à l'issue du contrat d'affermage conclu avec la société Sofrechal et fixer l'indemnité à lui verser à la somme de 1 525 055,44 euros, qui serait financée par l'inscription d'une partie des droits d'entrée, versée par le nouveau concessionnaire. Par ailleurs, dans le prolongement du projet de jeunes « Ô cœur de Bamako », l'association 83è avenue continue son action auprès de l'orphelinat Falatow Jigiyaso de Bamako au Mali et avec le projet « La première pierre... » lance un chantier de solidarité qui soutient une action d'accompagnement social autour de la reconstruction de nouveaux bâtiments. Il est donc proposé le vote d'une subvention de 4 300 euros, financée par la réduction de la provision pour actions de coopération décentralisée constituée lors du vote du budget primitif pour l'exercice 2010.

Le Conseil municipal vote, par 27 voix pour et 1 non participation au vote, la décision modificative n° 2 qui s'équilibre en dépenses à la somme de un million cinq cent vingt-cinq mille et cinquante-six euros pour la section de fonctionnement.

IV - FONDS D'AMENAGEMENT URBAIN - DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SECONDE PART AU TITRE DE L'ANNEE 2010

Le préfet de la région d'Ile-de-France ayant informé la commune, par lettre du 30 juin 2010, qu'elle était éligible à la seconde part du fonds d'aménagement urbain, Monsieur le Maire propose à l'assemblée communale de solliciter la subvention la plus élevée possible pour le versement des surcharges foncières à verser à Valophis habitat pour la construction de 58 logements locatifs sociaux 27 ter à 35, rue Maurice Ténine et la construction de 32 logements locatifs sociaux 5 à 9, avenue de la Paix.

Le Conseil municipal sollicite, à l'unanimité, auprès du préfet de la région d'Ile-de-France le versement de la seconde part du fonds d'aménagement urbain au titre de l'année 2010.

V - INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M14 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Conformément aux préconisations de l'instruction budgétaire et comptable M14, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le principe d'une durée d'amortissement de 5 ans pour les subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé et de 15 ans pour les subventions d'équipement versées à des organismes publics.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

VI - VERSEMENT PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL-DE-BIEVRE D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LE FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS AU TITRE DE L'ANNEE 2010

L'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 permettant le versement de fonds de concours entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres, la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre propose à la commune le versement d'un fonds de concours de 59 429,50 euros au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le fonds de concours de 59 429,50 euros qui sera affecté au fonctionnement des écoles élémentaires.

VII - APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AUX INDEMNITES DUES PAR LA COMMUNE DE FRESNES A L'EXPIRATION DU CONTRAT D'AFFERMAGE CONCLU AVEC LA SOFRECHAL

Les articles 62 et 63 du contrat d'affermage conclu entre la commune et la société Sofrechal prévoient une indemnisation par la ville des investissements réalisés par ladite société en sa qualité de fermière, lorsque la valeur de ces biens n'a pas été entièrement amortie à sa date d'expiration.

Le Conseil municipal approuve, par 28 voix pour, 1 non participation au vote et 2 abstentions, le protocole fixant à 1 525 055,44 euros le montant de l'indemnité due à la société Sofrechal et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

VIII - ACTIVITES SPORTIVES - CONVENTION A INTERVENIR AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL-DE-BIEVRE

La communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre, dont le siège social est 7-9, avenue François Vincent Raspail à Arcueil (Val-de-Marne), s'engage à mettre à la disposition de l'école multisports, du centre sportif et des passeports jeunes, la piscine de Fresnes à titre gratuit du 13 septembre 2010 au 9 septembre 2011 selon des créneaux horaires définis.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention proposée par la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre fixant les clauses et les conditions de la mise à disposition de la piscine pour les activités municipales précitées et autorise Monsieur le Maire à la revêtir de sa signature.

IX - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - ATTRIBUTION DU FONDS DEPARTEMENTAL THEMATIQUE DE LIVRES - CONVENTION A INTERVENIR

Dans le cadre de la constitution des fonds départementaux de livres, le président du Conseil général du Val-de-Marne a fait savoir à la commune, par lettre du 17 juin 2010, que la commission permanente avait décidé de lui attribuer une subvention d'un montant de 11 000 euros pour l'année 2010, destinée à soutenir le développement du bibliothème « la littérature française du XIe au XIXe siècle ».

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention à intervenir entre le Conseil général du Val-de-Marne et la commune pour l'attribution de ladite subvention, versée dans le cadre du développement et de la promotion du fonds départemental thématique de livres à la bibliothèque municipale et portant sur la littérature française du XIe au XIXe siècle, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

X - POLITIQUE DE LA VILLE - CONVENTION REGIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN HORS ANRU - APPROBATION DES AVENANTS N° 1 ET N° 2

La région Ile-de-France ayant défini, par délibération, son cadre d'intervention en matière de soutien en investissement aux opérations de renouvellement urbain pour la période 2007-2013 ainsi que les montants des enveloppes de subventions pluriannuelles, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver deux avenants portant sur l'actualisation des sites et le montant affecté pour chacun d'entre eux.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les avenants n° 1 et n° 2 à la convention initiale signée le 16 mai 2008 et autorise Monsieur le Maire à les signer.

XI - URBANISME - CESSION PAR LA COMMUNE A LA SEMAF D'UNE PARCELLE POUR LA CONSTRUCTION DES LOTS F ET H DE LA Z.A.C. CHARCOT-ZOLA

Ce projet de délibération a été retiré de l'ordre du jour.

XII - URBANISME - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACTE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN PROPRIETE DU FOYER SAINTE MARGUERITE A FRESNES

Afin de pouvoir réaliser le projet de restructuration du carrefour situé à l'intersection de la rue Maurice Ténine avec la place de l'Eglise, il convient d'acquérir, auprès du foyer Sainte Marguerite, une partie de la parcelle cadastrée section N n° 75, constituée d'un bâtiment à usage de garage et d'atelier, d'une superficie d'environ 129,30 mètres carrés.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition correspondant moyennant la somme de 62 000 euros.

XIII - URBANISME - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE DE REHABILITATION DES ECOLES JEAN MONNET ET LES MARGUERITES

Les écoles Jean Monnet et Les Marguerites étant actuellement confrontées à d'importants problèmes d'étanchéité et d'isolation avec de multiples ponts thermiques détériorant les façades, leur réhabilitation est nécessaire, ce qui impose de procéder à une mise en concurrence des entreprises selon la procédure adaptée définie aux articles 26 et 28 du Code des marchés publics.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, la passation de quatre marchés avec les sociétés See Simeoni, Spr Bâtiment et Industrie, Roger Celestin et Morand Industrie et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à leur passation et à leur exécution.

XIV - APPROBATION DE LA CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS DE REALISATION D'ETUDES DE POTENTIEL DE PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR DE PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES PAR LE SIPPAREC

La production d'électricité par cellules photovoltaïques apparaît comme étant une technique adaptée de production d'énergie renouvelable, tant au regard du caractère urbain du territoire du Sipperec que des domaines d'activité du syndicat.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention de prestation de services à passer à titre gracieux avec le Sipperec pour la réalisation d'études de potentiel de production d'électricité à partir de panneaux solaires photovoltaïques implantés sur des bâtiments communaux et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

XV - CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL APPELES A Y SIEGER

Par délibération n° 2010-47 du 27 mai 2010, le Conseil municipal a approuvé la constitution d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance avec la ville de L'Haÿ-les-Roses, qui constituera le lieu unique d'élaboration, de suivi et d'évaluation de la politique de sécurité et de prévention conduite au sein des deux villes. Il convient de désigner quatre membres du Conseil municipal appelés à y siéger.

Le Conseil municipal, par 29 voix pour et 2 voix contre, désigne MM. Henri Israël, Mmes Muriel Ethève, Betty Adda et M. Maurice Chaillou en tant que représentants du Conseil municipal au sein du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

XVI - CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

Aux termes de l'article L. 111-7 modifié du Code de la construction et de l'habitation, les établissements recevant du public, les installations ouvertes au public et les lieux de travail doivent être accessibles à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type d'handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer conformément à l'arrêté n° 09/8468 du 15 décembre 2009 du préfet du Val-de-Marne la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées et désigne Monsieur le Maire pour la présider.

XVII - DEMANDE DE CREATION D'UN PERIMETRE D'USAGE DE CONSOMMATION EXCEPTIONNEL (PUCE)

Ce projet de délibération a été retiré de l'ordre du jour.

XVIII - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE - ADHESION D'UNE NOUVELLE COMMUNE

Le président du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France a notifié à la commune la délibération prise par son comité, lors de sa séance du 28 juin 2010, acceptant l'adhésion de la commune de Rocquencourt (Yvelines) aux deux compétences « gaz » et « électricité ».

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le consentement donné par le comité dudit syndicat en vue de l'adhésion de la commune de Rocquencourt aux compétences précitées.

XIX - EXPLOITATION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT DE LA COMMUNE - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE ET DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE 2009

En application de l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, la société Lombard et Guérin a adressé à la commune le rapport annuel d'activité ainsi que le rapport financier de l'exploitation des deux marchés d'approvisionnement de la commune pour l'exercice 2009, portant sur le fonctionnement du service. Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport qui lui est faite.

XX - CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE PAR LA SOCIETE RGC RESTAURATION - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2009

En application de l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, la société R.G.C. Restauration a adressé à la commune son rapport annuel d'activité et son rapport financier pour l'exercice 2009, portant sur le fonctionnement général des installations ainsi que les résultats techniques et financiers.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport qui lui est faite.

XXI - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE SOFRECHAL - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2008-2009

En application de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Pierre Thellier, adjoint au maire chargé du développement des réseaux, de l'assainissement, des énergies et de l'eau, présente au Conseil municipal le rapport annuel d'activité du service de distribution publique d'énergie calorifique affermé à la société d'économie mixte locale Sofrechal pour l'exercice 2008-2009, portant sur le fonctionnement général des installations, les résultats techniques et financiers, les projets en cours sur ledit réseau ainsi que le contentieux qui l'oppose au syndicat de copropriété de la Cerisaie.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport qui lui est faite.

XXII - SOCIETE SOFREDITH - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2009

En application de l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Pierre Thellier, adjoint au maire chargé du développement des réseaux, de l'assainissement, des énergies et de l'eau, présente au Conseil municipal le rapport annuel d'activité et le rapport financier de la société anonyme Sofredith pour l'exercice 2009, portant sur le fonctionnement général des installations, les résultats techniques et financiers ainsi que les projets en cours sur ledit réseau.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport qui lui est faite.

XXIII - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL-DE-BIEVRE - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES POUR L'ANNEE 2009

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président de la communauté d'agglomération du Val-de-Bievre a adressé à la commune le rapport annuel d'activité pour l'année 2009, portant sur le fonctionnement de ladite structure.

Le Conseil municipal prend acte dudit rapport d'activité.

XXIV - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2009

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France a adressé à la commune le rapport annuel d'activité pour l'année 2009, portant sur le fonctionnement du service.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation qui lui est faite.

XXV - VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE SOCIALISTE AU NOM DE LA MAJORITE MUNICIPALE RELATIF AUX ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES ET A LA QUALITE DE L'ACCUEIL DANS LE SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE

Les groupes de la majorité municipale souhaitent faire part de leur désapprobation au sujet des orientations gouvernementales dans le domaine de la petite enfance, qui portent des assouplissements majeurs aux règles d'accueil des enfants de moins de 6 ans dans les établissements et services et ont pour conséquence de dégrader la qualité de l'accueil des jeunes enfants dans les différentes structures, vidant ainsi de toute substance la réalité du service public.

Le Conseil municipal, par 27 voix pour et 5 abstentions, vote l'urgence et se prononce, à l'unanimité, pour le retrait du décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans ainsi que de la loi n° 2010-625 du 9 juin 2010 relative aux maisons d'assistants maternels, demande l'exclusion de la petite enfance du champ d'application de la directive européenne « services » et l'ouverture immédiate de négociations avec les professionnels du secteur afin de parvenir à l'élaboration concertée d'un plan d'urgence pour la petite enfance.

XXVI - INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - INFORMATION SUR L'ARRETE N° 2010-5660 DU 29 JUIN 2010 DU PREFET DU VAL-DE-MARNE

Par délibération n° 2009-168 du 17 décembre 2009, le Conseil municipal a émis un avis favorable à la demande formulée par la Socachal, société cachanaise de chaleur, portant sur la rénovation et l'extension de la chaufferie mixte située avenue du Président Wilson à Cachan (Val-de-Marne).

Le Conseil municipal prend acte qu'après enquête publique, le préfet du Val-de-Marne a autorisé la Socachal, par arrêté préfectoral n° 2010-5660 du 29 juin 2010, à rénover et agrandir cette chaufferie.

La séance est levée à vingt heures vingt-cinq.

Fresnes, le 8 octobre 2010

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY

DEPARTEMENT DU
VAL-DE-MARNE

ARRONDISSEMENT DE
L'HAY-LES-ROSES

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2010

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix, le vingt-cinq novembre, à vingt-et-une heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Etaient présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - M. Henri Israël, Premier adjoint - MM. Alain Perrigault (jusqu'au vote du point n° 17), Jean-Pierre Thellier, Mme Brigitte Tironneau, M. Philippe Pallier, Mmes Laurinda Da Silva, Muriel Ethève, adjoints - MM. James Veston, Richard Doms, Mmes Claire Lefebvre, Annette Perthuis, Cécilia Vala, MM. Denis Helbling, Jean-Jacques Um, Mme Sylvie Vieillard, M. Philippe Vafiades, Mme Marie Leclerc-Bruant, MM. Maurice Chaillou, Jean-Alain Buffault, Mme Frédérique Pradier (jusqu'au vote du point n° 17), MM. Didier Rychter, Kaddour Metir, Bernard Gateau, Almamy Kanouté (à partir du vote du point n° 6).

Excusés : Mme Marie Chavanon représentée par M. Pallier
M. Alain Perrigault (après le vote du point n° 17)
M. Hervé Bourdin représenté par Mme Leclerc-Bruant
M. Saër Seck représenté par M. Doms
Mme Betty Adda représentée par M. Perrigault (jusqu'au vote du point n° 17)
Mme Marylène Tabar représentée par Mme Da Silva
Mme Véronique Vela-Rodriguez représentée par M. Israël
M. Marouan El Amrani représenté par Mme Tironneau
M. Josselin Aubry représenté par M. Thellier
Mlle Aurélie Tarrago représentée par Mme Ethève
Mme Frédérique Pradier représentée par M. Rychter (à partir du vote du point n° 18)
Mme Laurence Machuel-Xuereb
M. Almamy Kanouté (jusqu'au vote du point n° 5)

Mme Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 23 SEPTEMBRE ET 7 OCTOBRE 2010

Les procès-verbaux des séances des 23 septembre et 7 octobre 2010 n'appelant aucune observation sont approuvés à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 28 septembre 2010, à savoir :

- **Décision n° 2010-124 du 1er octobre 2010** : Bibliothèque municipale - Convention passée avec la commune du Perreux-sur-Marne pour le prêt d'une exposition
- **Décision n° 2010-125 du 4 octobre 2010** : Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire du 27 décembre 2009 passée avec Madame Myriam Bougrer-Cinqual pour la mise à disposition d'un logement
- **Décision n° 2010-126 du 5 octobre 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 31, rue Auguste Daix et 21 à 35, avenue du Parc des Sports
- **Décision n° 2010-127 du 5 octobre 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 5, avenue du 8 Mai 1945
- **Décision n° 2010-128 du 8 octobre 2010** : Approbation de l'avenant n° 1 à la convention n° 2010-55 du 14 avril 2010 passée entre la commune et l'association « Fresnes service » pour l'occupation de locaux sis 7, square du 19 Mars 1962
- **Décision n° 2010-129 du 13 octobre 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 1, rue Moulinot
- **Décision n° 2010-130 du 13 octobre 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 11, rue des Anémones
- **Décision n° 2010-131 du 14 octobre 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un garage sis 41, rue Daix
- **Décision n° 2010-132 du 14 octobre 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 2, rue des Anémones
- **Décision n° 2010-133 du 14 octobre 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 47, rue Yvon
- **Décision n° 2010-134 du 19 octobre 2010** : Conduite et maintenance des installations de chauffage de la maison de retraite « Pierre Tabanou » par les services techniques municipaux - Approbation de la convention passée avec la maison de retraite
- **Décision n° 2010-135 du 19 octobre 2010** : Conduite et maintenance des installations de chauffage de la maison de retraite « Soleil d'automne » par les services techniques municipaux - Approbation de la convention passée avec la maison de retraite
- **Décision n° 2010-136 du 19 octobre 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 8, rue de la Garenne
- **Décision n° 2010-137 du 20 octobre 2010** : Cession d'un véhicule municipal à l'association des restaurants du Val-de-Marne
- **Décision n° 2010-138 du 20 octobre 2010** : Affiliation du Centre sportif à la Ligue de l'enseignement

- **Décision n° 2010-139 du 20 octobre 2010** : Bibliothèque municipale - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle
- **Décision n° 2010-140 du 22 octobre 2010** : Passation d'une convention d'aide à la pratique vocale en milieu scolaire
- **Décision n° 2010-141 du 25 octobre 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 9, rue des Anémones
- **Décision n° 2010-142 du 26 octobre 2010** : Approbation de la convention passée entre la commune de Fresnes et le Conseil d'architecture et de l'environnement du Val-de-Marne pour l'organisation de permanences
- **Décision n° 2010-143 du 27 octobre 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 9 bis, rue Léon Bernard
- **Décision n° 2010-144 du 28 octobre 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 11, rue des Peupliers
- **Décision n° 2010-145 du 28 octobre 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur l'appartement sis 37, rue de Verdun

III - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des marchés inférieurs au seuil de 206 000 euros hors taxes, pour les prestations de services, de fournitures et de travaux, qu'il a signés depuis le 30 juillet 2010, à savoir :

- **Marché n°2010-46 du 10 août 2010** : Conclusion d'un contrat de maintenance de logiciels Clarilog avec la société Clarilog
- **Marché n° 2010-47 du 11 août 2010** : Conclusion d'un marché de services relatif au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Je t'appelle de Paris » avec la société Nanterre-Amandiers
- **Marché n° 2010-48 du 17 août 2010** : Conclusion d'un marché de services relatif au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « David Sire : En roue libre » avec la société Eclats Spectacle
- **Marché n° 2010-49 du 17 août 2010** : Conclusion d'un marché de services relatif au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Sarcloret en concert » avec la société Eclats Spectacle
- **Marché n° 2010-50 du 17 août 2010** : Conclusion d'un marché de services relatif au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « David Sire : C'est de famille » avec la société W2 Productions
- **Marché n° 2010-51 du 17 août 2010** : Conclusion d'une convention avec l'association Festi'Val-de-Marne pour la réalisation du concert François Gaillard et Presque Oui
- **Marché n° 2010-52 du 23 août 2010** : Conclusion d'un marché de services relatif au contrat de cession de droits de représentation du spectacle « Le Horla de Maupassant » avec la Compagnie des Dramaticules
- **Marché n° 2010-53 du 2 septembre 2010** : Conclusion d'un marché de services relatif au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « David Lafore solo » avec l'association La Triperie

- **Marché n° 2010-54 du 17 septembre 2010** : Conclusion d'un marché de services relatif à la convention pour la présentation du spectacle « La curiosité des anges » avec la société « Friche de la Belle de Mai »
- **Marché n° 2010-55 du 17 septembre 2010** : Conclusion d'un marché de services relatif à la convention pour la présentation du spectacle « La Mano » avec l'association Tro-Héol
- **Marché n° 2010-56 du 21 septembre 2010** : Conclusion d'un marché de prestations intellectuelles pour une mission de coordination SPS dans le cadre de la réhabilitation des écoles Jean Monnet et les Marguerites avec la société Dekra
- **Marché n° 2010-57 du 29 septembre 2010** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société OP Maintenance pour la fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle
- **Marché n° 2010-58 du 1^{er} octobre 2010** : Conclusion d'un marché de services relatif au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Traveling 94 – Les écrivains publics : Jean le Fort et Métropolis » avec la société « Les théâtrales Charles Dullin »
- **Marché n° 2010-59 du 16 octobre 2010** : Conclusion d'un marché de services avec la société Todemins portant sur la maintenance préventive et corrective des autolaveuses à conducteur accompagnant et du matériel de nettoyage industriel
- **Marché n° 2010-60 du 13 octobre 2010** : Conclusion d'un marché complémentaire relatif à la mission d'assistance technique dans le cadre du renouvellement du contrat de concession portant sur le service de production et de distribution d'énergie calorifique de la ville de Fresnes : analyse et synthèse relatives aux extensions et travaux à envisager concernant les réseaux de chaleur de la ville de Fresnes avec la société Sermet

Avenants signés par le maire en vertu de la délibération du Conseil municipal n° 2009-67 du 2 juillet 2009

- Avenant n°1 du 1^{er} septembre 2010 au marché n° 2010-37 du 26 mai 2010 conclu avec la société Secobat
- Avenant n°1 du 8 septembre 2010 au marché n° 2008-10 du 30 janvier 2008 conclu avec la société Otis
- Avenant n° 1 du 5 octobre 2010 au marché n° 2009-43 du 1^{er} juillet 2009 conclu avec la société E.P.F.D.

IV - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA VALORISATION DE LA PLAINE DE MONTJEAN - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL APPELES A Y SIEGER

Par délibération n° 2010-68 du 23 septembre 2010, le Conseil municipal a approuvé la création et les statuts du syndicat intercommunal pour la valorisation de la Plaine de Montjean avec les villes de Rungis et de Wissous qui a vocation d'assurer la conception, le pilotage, l'animation et la coordination d'actions tendant à la valorisation de la zone dite Plaine de Montjean. Il convient de désigner trois membres titulaires et trois membres suppléants du Conseil municipal appelés à y siéger.

Le Conseil municipal, par 32 voix pour et 1 abstention, désigne pour représenter la commune de Fresnes au sein du syndicat intercommunal pour la valorisation de la Plaine de Montjean M. Jean-Jacques Bridey, Mmes Marie Chavanon, Marie Leclerc-Bruant en qualité de délégués titulaires et M. Philippe Pallier, Mmes Annette Perthuis, Frédérique Pradier en qualité de délégués suppléants.

V - BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2010

Monsieur Philippe Pallier, adjoint au maire chargé du budget et des finances, présente le budget supplémentaire pour l'exercice 2010 dont la balance générale fait ressortir le total des recettes et des dépenses à la somme de 3 824 668,92 euros comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>	<u>Total</u>
2 271 711,26	1 552 957,66	3 824 668,92

Le Conseil municipal approuve, par 28 voix pour et 5 abstentions, le budget supplémentaire pour l'exercice 2010 tel qu'il lui est présenté.

VI - PRODUITS IRRECOUVRABLES - DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame le Trésorière municipale n'ayant pu recouvrer un ensemble de produits relatifs aux exercices 2000, 2001, 2002, 2003, 2004 et 2006, en raison de l'insolvabilité ou de la disparition des débiteurs, en sollicite l'admission en non-valeur.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur ces créances pour la somme de 12 298,88 euros.

VII - VERSEMENT D'ACOMPTES DE SUBVENTION A CERTAINS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2011

Pour assurer la trésorerie de la Caisse des écoles et du Centre communal d'action sociale, et pour permettre le bon fonctionnement des activités de certaines associations locales importantes, il s'avère indispensable de pouvoir verser à leur profit, avant le vote du budget primitif 2011, un acompte de subvention qui leur sera allouée au titre dudit exercice.

Le Conseil municipal décide, par 33 voix pour et 1 non-participation au vote, de verser dès le mois de janvier prochain un acompte de subvention à valoir sur l'exercice 2011 à certains organismes et associations locales, en cas de difficultés de trésorerie.

VIII - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE SOFRECHAL - RENONCIATION A PERCEPTION DE REDEVANCES DUES AU TITRE DU CONTRAT D'AFFERMAGE

Pour prendre en considération le terme définitif fixé au 31 octobre 2010 du contrat d'affermage de la société Sofrechal d'une part, et la liquidation amiable engagée par cette dernière en raison de la disparition de son activité d'autre part, la ville souhaite renoncer aux redevances dues au titre du solde des exercices 2007-2008, 2008-2009 et de l'acompte 2009-2010.

Le Conseil municipal approuve, par 31 voix pour, 2 abstentions et 1 non-participation au vote, la renonciation à perception des redevances dues par la société Sofrechal pour le montant total de 701 265,48 euros et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

IX - BAREME DE CLASSEMENT DES FAMILLES POUR L'ANNEE 2011

L'assemblée municipale doit arrêter le barème de classement des familles qui sera applicable durant l'année 2011. La modification proposée par rapport à l'année 2010 porte sur le relèvement de 2 % de toutes les limites des tranches de ressources afin de tenir compte de l'augmentation de la hausse des prix.

Le Conseil municipal fait sienne, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise et approuve le nouveau barème de classement des familles pour l'année 2011.

X - URBANISME - CONVENTION AVEC VALOPHIS HABITAT OPH DU VAL-DE-MARNE POUR LA CONSTRUCTION DE 52 LOGEMENTS COLLECTIFS 75, AVENUE DE LA PAIX - GARANTIE D'EMPRUNT ET ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIERE

La société Valophis habitat, dont le siège social est 81, rue du Pont de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), a demandé la garantie de la commune pour quatre emprunts locatifs sociaux d'un montant total de 6 761 455,32 euros qu'elle envisage de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destinés à financer un programme de construction de 52 logements sis 75, avenue de la Paix, avec pour contrepartie la réservation de 10 logements.

Elle sollicite également l'attribution d'une subvention pour surcharge foncière de 466 000 euros en contrepartie de la réservation de six logements supplémentaires pour une durée de 50 ans.

Le Conseil municipal accorde, à l'unanimité, la garantie de la commune à la société Valophis habitat pour le remboursement de ces emprunts et s'engage à lui verser une subvention pour surcharge foncière à la date de livraison de l'opération.

XI - CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DANS LA Z.A.C. CERISAIIE SUD - APPROBATION DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Le programme et l'enveloppe financière de la construction du groupe scolaire de la Z.A.C. Cerisaie sud portant sur vingt classes nécessitent de confier la maîtrise d'œuvre de ce projet à un cabinet d'architecture. Un concours d'ingénierie et d'architecture organisé suivant les dispositions des articles 70 et 74 du Code des marchés publics propose d'attribuer le marché au cabinet d'architecture Chartier-Dalix sis 48, avenue Claude Vellefaux à Paris 10^e, dont le forfait provisoire de rémunération calculé au taux de 10,47 % s'élève à la somme de 825 610,14 euros hors taxes.

Le Conseil municipal attribue, à l'unanimité, le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de construction du groupe scolaire de la Z.A.C. Cerisaie sud au cabinet d'architecture Chartier-Dalix suivant lesdites modalités financières et autorise Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tous documents s'y rapportant.

XII - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE D'IMPRESSIONS DU JOURNAL D'INFORMATIONS LOCALES " PANORAMA ", DES GUIDES ET SUPPORTS DE COMMUNICATION

L'actuel marché d'impression du journal local arrivant à expiration le 31 décembre 2010, il convenait de relancer une procédure de mise en concurrence des entreprises sur la base d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics. La consultation a intégré les autres supports de communication utilisés par la ville de Fresnes permettant ainsi d'optimiser les coûts.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, la passation du marché avec la société Lvr International sise 44, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Corbeil-Essonnes (Essonne) et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à sa passation et à son exécution.

XIII - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE FRESNES, LA CAISSE DES ECOLES ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL A LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA GESTION DU SECTEUR RESTAURATION DE LA VILLE ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Par délibération n° 2010-9 en date du 4 février 2010, un groupement de commandes a été constitué entre les villes de Fresnes et L'Hay-les-Roses, leurs caisses des écoles et le centre communal d'action sociale de Fresnes afin de désigner un bureau d'études chargé d'effectuer une mission d'assistance technique, de déterminer le mode de gestion du service de restauration et d'aider à la mise en place ou la passation du mode de gestion choisi pour les restaurants communaux, le foyer restaurant des personnes âgées de la ville de Fresnes, le service de portage à domicile des repas pour les personnes âgées à L'Hay-les-Roses, les établissements scolaires et les crèches municipales des deux villes.

La ville de L'Hay-les-Roses ayant décidé de se retirer du groupement en soulignant un manque de temps nécessaire pour mener une étude approfondie sur le meilleur mode de gestion, il convient de mettre un terme définitif à ce groupement de commandes commun avec la ville de L'Hay-les-Roses et d'en constituer un nouveau.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Fresnes, les caisses des écoles et le centre communal d'action sociale de Fresnes, désigne la commune comme coordonnateur dudit groupement et autorise Monsieur le Maire à signer ledit document.

XIV - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE DES ECOLES POUR L'ACQUISITION DE FOURNITURES SCOLAIRES ET PARASCOLAIRES

Par délibération n° 2010-59 du 24 juin 2010, un groupement de commande entre la ville et la caisse des écoles a été créé pour signer un marché de fournitures scolaires et parascolaires. Celui-ci a été déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres réunie le 19 octobre 2010 en raison de l'irrégularité de l'offre réceptionnée, causée par des bordereaux de prix incomplets.

Compte tenu de la nécessité de relancer un appel d'offres et les besoins exprimés par le centre communal d'action sociale pour les fournitures au foyer des Anciens, il est proposé conformément à l'article 8 du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics de former un nouveau groupement de commandes entre la ville, la caisse des écoles et le centre communal d'action sociale, et de désigner la commune comme coordonnateur de ce dernier pour signer et notifier un nouveau marché de fournitures scolaires et parascolaires, permettant ainsi d'optimiser les procédures et les coûts.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la commune, la caisse des écoles et le centre communal d'action sociale, et autorise Monsieur le Maire à signer ledit document.

XV - URBANISME - ECHANGE DE BIENS IMMOBILIERS SANS SOULTE ENTRE LA VILLE ET LA SEMAF RELATIF AU GROUPE SCOLAIRE MONNET-MARGUERITES

Conformément aux dispositions des articles L.3211-23 du Code général de la propriété des personnes publiques et L.3112-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, la ville peut céder des biens immobiliers par voie d'échange avec la garantie de préserver l'existence et la continuité du service public. Aussi, il est proposé que la ville procède à l'échange avec la Semaf d'un bâtiment à usage de restauration scolaire et d'une partie d'un terrain, en contrepartie la Semaf lui restituant des locaux à usage de restauration scolaire.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'échange de biens immobiliers sans soulte entre la ville et la Semaf représentant une valeur totale de 1 100 000 euros et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

XVI - URBANISME - APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION ET DE LOCATION DES TERRAINS CORRESPONDANT AU LOT G2 DE LA ZAC CHARCOT - ZOLA POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET D'UN CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE

La société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes, ayant pour mission conformément au traité de concession de vendre les terrains appartenant au périmètre de la ZAC Charcot-Zola, a décidé de vendre le lot G2 de la ZAC Charcot-Zola à Valophis Habitat, dont le siège social est au 81, rue du Pont de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), pour la construction de logements et d'un centre de loisirs primaire.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le cahier des charges de cession et de location des terrains correspondant au lot G2 de la ZAC Charcot-Zola pour la construction de logements et d'un centre de loisirs primaire et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

XVII - URBANISME - APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION ET DE LOCATION DES TERRAINS CORRESPONDANT AUX LOTS F ET H DE LA Z.A.C. CHARCOT - ZOLA POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS, DE COMMERCES ET DE LOCAUX DESTINES A LA RESTAURATION SCOLAIRE

La société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes, ayant pour mission conformément au traité de concession de vendre les terrains appartenant au périmètre de la ZAC Charcot-Zola, a décidé de vendre les lots F et H de la ZAC Charcot-Zola à la société Expansiel, dont le siège social est 21, avenue Saint-Maurice du Valais à Saint-Maurice (Val-de-Marne), pour la construction de logements, de commerces et de locaux destinés à la restauration scolaire.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le cahier des charges de cession et de location des terrains correspondant aux lots F et H de la ZAC Charcot-Zola pour la construction de logements, de commerces et de locaux destinés à la restauration scolaire et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

XVIII - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE FRESNES - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2009 DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application des dispositions de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les représentants du Conseil municipal au conseil d'administration de la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes doivent soumettre à l'assemblée délibérante, pour approbation, le rapport d'activité pour l'exercice 2009.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ledit rapport d'activité.

XIX - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE FRESNES - PRESENTATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2009 DE LA Z.A.C. CHARCOT-ZOLA

En application des dispositions de l'article L.1524-3 du Code général des collectivités territoriales, les sociétés d'économie mixte locales exerçant pour le compte des collectivités territoriales des prérogatives de puissance publique sont tenues chaque année de présenter à l'organe délibérant un rapport spécial sur les conditions de leur exercice qui porte sur la zone d'aménagement concerté Charcot-Zola.

Le Conseil municipal prend acte dudit compte rendu.

XX - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - PRESENTATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 SEPTEMBRE 2010

Conformément à l'article 14 du règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée communale du compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 3 septembre 2010, présentant les rapports portant sur les activités des sociétés R.G.C. Restauration, Sofrechal, Lombard et Guérin ainsi que de la société Sofredith.

Le Conseil municipal prend acte dudit compte rendu.

XXI - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2009

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication a adressé à la commune le rapport annuel d'activité pour l'année 2009, portant sur le fonctionnement de ladite structure.

Le Conseil municipal prend acte dudit rapport d'activité.

XXII - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour répondre aux besoins de différents services municipaux, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs du personnel communal, portant le nombre des emplois de 622 à 624.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

XXIII - PERSONNEL COMMUNAL - CREATION AU POLE COMMANDE PUBLIQUE D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE A TEMPS COMPLET

Afin de répondre aux besoins du pôle commande publique, Monsieur le Maire propose de créer un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise statutaire pour l'encadrement du magasin, portant ainsi le nombre des emplois de 624 à 625.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

La séance est levée à vingt-deux heures vingt-cinq.

Fresnes, le 29 novembre 2010

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY

DEPARTEMENT DU
VAL-DE-MARNE

ARRONDISSEMENT DE
L'HAY-LES-ROSES

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2010

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix, le seize décembre, à vingt-et-une heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Etaient présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - M. Henri Israël, Premier adjoint - Mme Marie Chavanon, MM. Alain Perrigault, Jean-Pierre Thellier, Mme Brigitte Tironneau, MM. Hervé Bourdin, Philippe Pallier, Mmes Laurinda Da Silva, Muriel Ethève, adjoints - MM. James Veston, Richard Doms, Mme Claire Lefebvre, M. Saër Seck, Mmes Betty Adda, Annette Perthuis, Cécilia Vala, M. Denis Helbling, Mme Sylvie Vieillard, M. Philippe Vafiades, Mmes Véronique Vela-Rodriguez, Marie Leclerc-Bruant, MM. Josselin Aubry, Maurice Chaillou, Mme Frédérique Pradier, MM. Didier Rychter, Kaddour Metir, Bernard Gateau, Almamy Kanouté.

Excusés : M. Jean-Jacques Um représenté par Mme Vala
Mme Marylène Tabar représentée par M. Pallier
M. Marouan El Amrani représenté par M. Perrigault
Mlle Aurélie Tarrago représentée par M. Aubry
M. Jean-Alain Buffault représenté par M. Chaillou
Mme Laurence Machuel-Xuereb

Madame Cécilia Vala est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 15 novembre 2010, à savoir :

- **Décision n° 2010-146 du 15 novembre 2010 :** Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis 24, boulevard Pasteur

- **Décision n° 2010-147 du 15 novembre 2010** : Passation d'une convention de soutien aux actions artistiques chanson
- **Décision n° 2010-148 du 16 novembre 2010** : Passation d'une convention entre l'Inspection de l'Education nationale, la commune et les représentants légaux de l'enfant, pour le prêt de matériel pédagogique adapté au bénéficiaire d'un enfant présentant des déficiences sensorielles ou motrices
- **Décision n° 2010-149 du 23 novembre 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 18, rue de la Garenne
- **Décision n° 2010-150 du 23 novembre 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 18, avenue de la Paix
- **Décision n° 2010-151 du 25 novembre 2010** : Passation d'un contrat de maintenance « Sérénité premium » avec la société Lumiplan pour l'entretien et la maintenance du matériel électronique d'information
- **Décision n° 2010-152 du 26 novembre 2010** : Passation d'une convention entre la commune et l'association 36 du mois pour la mise à disposition d'une caravane
- **Décision n° 2010-153 du 2 décembre 2010** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 10, rue des Jacinthes

II - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des marchés inférieurs au seuil de 193 000 euros hors taxes, pour les prestations de services, de fournitures et de travaux, qu'il a signés depuis le 14 octobre 2010, à savoir :

- **Marché n° 2010-65 du 9 novembre 2010** : Marché de fournitures avec la société Decolum Technic Industries pour la fourniture de motifs destinés aux illuminations de Noël
- **Marché n° 2010-66 du 17 novembre 2010** : Contrat de services avec la société Ipm France pour la maintenance de 14 bornes interactives de pointage reliées au logiciel Concerto, installées dans les établissements scolaires
- **Marché n° 2010-67 du 23 novembre 2010** : Convention d'abonnement avec la société Arpège pour la mise à jour des licences spécifiques complètes Oracle
- **Marché n° 2010-68 du 23 novembre 2010** : Marché de fournitures avec la société Ge Medical Systems pour la fourniture et la maintenance d'un mammographe au centre municipal de santé

III - DOTATION DEPARTEMENTALE DE FONCTIONNEMENT DESTINEE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE LOCAL - REPARTITION POUR L'ANNEE 2010

La dotation départementale de fonctionnement destinée aux associations à caractère local, allouée à la commune au titre de l'année 2010, s'élève à la somme de 16 074,00 euros.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de répartir comme suit cette somme entre les associations désignées ci-dessous :

- Association le coup de pouce - Epicerie sociale	9 000,00 €
- Secours populaire français - Comité de Fresnes	3 000,00 €

- Secours catholique	1 000,00 €
- Croix-Rouge Française	2 074,00 €
- Société Saint-Vincent-de-Paul - Conférence Notre-Dame	1 000,00 €

IV - EXERCICE 2010 - OUVERTURE DE CREDITS - DECISION MODIFICATIVE N° 4

Par délibération de ce jour, le Conseil municipal ayant décidé la répartition de la dotation départementale de fonctionnement destinée aux associations à caractère local au titre de l'année 2010, il convient donc d'ouvrir les crédits nécessaires à cette opération qui sont affectés à la section de fonctionnement. Par ailleurs, il convient de prévoir des crédits en section d'investissement dans le cadre des opérations de mise en concession du réseau de géothermie.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, la décision modificative n° 4 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de vingt-deux mille quatre cent trente six euros pour la section de fonctionnement et à la somme de trois millions six cent quarante trois mille huit cent soixante-quinze euros pour la section d'investissement.

V - EXERCICE 2011 - AUTORISATION PREALABLE D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En application de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation préalable de l'assemblée communale d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement relatives à la reconstruction de la cité scolaire Saint-Exupéry, pour un montant total de 8 300 000 euros.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses relatives aux opérations de reconstruction de la cité scolaire Saint-Exupéry.

VI - INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M 14 - AJUSTEMENT DE L'ETAT DE L'ACTIF - OPERATIONS D'AMORTISSEMENT EXCEPTIONNEL DU RESEAU DE GEOTHERMIE

Conformément aux préconisations de l'instruction budgétaire et comptable M14, il est proposé à l'assemblée délibérante deux schémas d'écritures comptables destinés à transférer au nouveau concessionnaire un équipement totalement amorti : l'un porte sur le montant de 9 440 252,94 euros correspondant à des amortissements du réseau d'origine, le second au montant de 2 923 102,68 euros permettant ainsi de purger de façon anticipée les amortissements restant à réaliser par la commune en raison des travaux effectués par les précédents concessionnaires en dehors de leurs obligations contractuelles.

Le Conseil municipal approuve, par 32 voix pour et 2 abstentions, la proposition qui lui est faite.

VII - LOCATION DE SALLES MUNICIPALES - NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2011

Pour l'année 2011, il est proposé de majorer de l'ordre de 2 % les tarifs de location des salles municipales consentie aux associations.

En outre, pour tenir compte des difficultés rencontrées lors des locations consenties aux particuliers à l'occasion de fêtes à caractère familial, notamment le non respect des règles de mise à disposition, il est proposé de majorer de façon significative les tarifs appliqués, de demander une caution de 250 euros pour chaque location et de fixer à 100 euros le tarif pour le personnel communal et les agents retraités de la ville.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette majoration et fixe ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2011 :

- associations locales à caractère privé :

. salles de réunion du centre d'animation Henri Thellier	110,80 €
. salle de réunion cloisonnée de la maison de quartier Charcot-Zola	110,80 €
. salle de réunion décroisonnée de la maison de quartier Charcot-Zola	177,00 €
. salle polyvalente du centre d'animation Henri Thellier	177,00 €
. salle Henri Pujo (premier étage)	177,00 €
. salle polyvalente (gymnase Herriot) et petit gymnase.....	247,90 €
. grange d'îmière de la ferme de Cottinville	268,30 €

La location d'un grand gymnase ne pouvant être qu'exceptionnelle fera l'objet d'un tarif spécial approuvé par délibération.

- particuliers à l'occasion de fêtes à caractère familial :

. salle Henri Pujo (premier étage)	250,00 €
. salle polyvalente du centre d'animation Henri Thellier	250,00 €
. salle commune décroisonnée de la maison de quartier Charcot-Zola	250,00 €

VIII - RESTAURANT DU CENTRE ADMINISTRATIF - NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2011

Pour l'année 2011, il est proposé de majorer de l'ordre de 2 % les différents tarifs des repas servis au restaurant du centre administratif.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites et fixe ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2011 :

- Agent communal, agent de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre, emploi aidé et retraité ayant un indice brut de traitement ou de pension inférieur ou égal à 430	2,60 €	- ticket gris
(complément de 4,65 euros versé par la C.A.V.B. pour les repas pris par ses agents)		
- Agent communal, agent de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre et retraité ayant un indice brut de traitement ou de pension compris entre 431 et 540	3,40 €	- ticket violet
(complément de 3,85 euros versé par la C.A.V.B. pour les repas pris par ses agents)		
- Agent communal, agent de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre et retraité ayant un indice brut de traitement ou de pension supérieur à 540	4,20 €	- ticket bleu
(complément de 3,05 euros versé par la C.A.V.B. pour les repas pris par ses agents)		
- Enfant mineur du personnel communal et conseillers municipaux	4,20 €	- ticket bleu

- Conjoint et enfant majeur des agents municipaux, invité, services extérieurs et agents des administrations implantées dans le centre administratif, adjoints au maire et conseillers municipaux délégués	7,25 €	- ticket jaune
- Agent départemental de la circonscription d'actions sanitaires et sociales de Fresnes	4,05 €	- ticket rose
(complément de 3,20 euros versé par le département du Val-de-Marne)		
- Agent de la trésorerie de Fresnes ayant un indice brut égal ou inférieur à 466	3,66 €	- ticket rouge
(complément de 3,59 euros versé par le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi)		
- Agent de la trésorerie de Fresnes ayant un indice brut supérieur à 466	4,81 €	- ticket beige
(complément de 2,44 euros versé par le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi)		
- Stagiaire de la Mission locale Bièvre Val-de-Marne et de l'association d'insertion et de formation professionnelle	2,60 €	- ticket gris
- Stagiaire accueilli dans les services municipaux faisant un stage conventionné non rémunéré ou demandeur d'emploi	2,60 €	- ticket gris
- Fonctionnaire suivant un stage organisé par le collectif formation réunissant les communes d'Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Rungis et Villejuif	2,60 €	- ticket gris
- Fonctionnaire en formation initiale accueilli en stage pratique ayant un indice brut de traitement inférieur ou égal à 430	2,60 €	- ticket gris
- Fonctionnaire en formation initiale accueilli en stage pratique ayant un indice brut de traitement entre 431 et 540	3,40 €	- ticket violet
- Fonctionnaire en formation initiale accueilli en stage pratique ayant un indice brut de traitement supérieur à 540	4,20 €	- ticket bleu
- Personnel salarié dans une association dont le siège social est à Fresnes	4,10 €	- ticket bleu
- Boisson en sus	0,62 €	- ticket vert

IX - CONSULTATION DE PEDICURIE AU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE - NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2011

Pour l'année 2011, il est proposé de majorer de l'ordre de 2 % le tarif de référence d'une consultation de pédicurie au centre municipal de santé, portant ce dernier de 19,85 à 20,25 euros.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le nouveau tarif de référence qui, pour tenir compte des différents niveaux de ressources et de l'origine territoriale des patients qui fréquentent la consultation de pédicurie, sera modulé ainsi qu'il suit :

- 50 % du tarif de référence pour les patients fresnois non imposables à l'impôt sur le revenu pour l'année 2010, soit 10,12 euros ;
- 80 % du tarif de référence pour tous les autres patients fresnois, soit 16,20 euros ;
- plein tarif pour les patients non domiciliés à Fresnes, soit 20,25 euros.

X - CONSULTATION DE PSYCHOLOGIE AU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE - NOUVEAU TARIF A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2011

Pour l'année 2011, il est proposé de majorer de l'ordre de 2 % le tarif de référence d'une consultation de psychologie d'une durée d'une demi-heure, portant ce dernier de 19,00 à 19,40 euros.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise.

XI - CONSULTATION D'OSTEOPATHIE AU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE - NOUVEAU TARIF A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2011

Pour l'année 2011, il est proposé de majorer de l'ordre de 2 % le tarif de référence d'une consultation d'ostéopathie d'une durée d'une demi-heure, portant ce dernier de 52,80 à 53,85 euros.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise.

XII - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - NOUVELLES REDEVANCES A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2011

Pour l'année 2011, il est proposé à l'assemblée municipale de majorer de l'ordre de 2 % l'ensemble les redevances pour l'occupation du domaine public applicables aux administrés, aux commerçants et aux entreprises qui auront effectué une demande auprès des services municipaux.

Le Conseil municipal fait siennes, à l'unanimité, les propositions qui lui sont soumises et fixe ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2011 :

Occupations	Tarifs retenus
Commerces ambulants - tous commerces superficie d'occupation limitée à 20 m ²	Grille de tarifs à définir lors de la demande : Tarif annuel forfaitaire . 1 installation par semaine → 837,50 €/an . 2 et 3 installations par semaine → 1 196,50 €/an . 4 installations ou plus par semaine → 2 633,60 €/an Tarif mensuel forfaitaire . 1 installation par semaine → 69,90 €/mois . 2 et 3 installations par semaine → 99,70 €/mois . 4 installations ou plus par semaine → 219,50 €/mois
Terrasses de café - café ouvert	46,60 €/mètre carré/an
Emplacements ponctuels - camion de vente, d'exposition - camion de déménagement - camion nettoyage de vitres	18,00 €/véhicule/jour 18,00 €/jour 36,00 €/jour

Occupations	Tarifs retenus
Tournage de films - court métrage - long métrage et publicité	359,20 €/jour 718,40 €/jour
Bureau de vente et d'exposition de logements	10,00 €/mois/mètre carré d'emprise au sol
Extensions de commerces sur trottoir - tous commerces - implantation d'une rôtissoire - manèges - stands commerçants (villages gourmands, marché de Noël)	Tarif annuel forfaitaire : 119,60 € par 5 mètres carrés Tarif annuel : 21,50 €/m ² 24,00 €/jour 19,60 €/jour/mètre linéaire d'exposition
- banquistes et spectacles de marionnettes - petit cirque	58,60 €/jour 117,20 €/jour
Organisateur de brocantes	520,20 €/jour
Bennes	forfait semaine : 24,00 € week-end : 12,00 €
Palissade de chantier	forfait : 119,60 €/mois ou 30,00 €/semaine (toute période entamée est due)
Echafaudage	11,90 €/mètre linéaire/semaine
Engins et matériels de chantier	11,90 €/engin/semaine
Matériaux	forfait : 59,90 €/semaine
Bungalows de chantier Autres bungalows Ratp - local de service	forfait : 359,10 €/mois forfait : 204,00 €/mois 4,00 €/m ² /mois
Emprise de chantier sur le domaine public (ex. : passage couvert pour piétons)	forfait : 119,60 €/mois ou 30,00 €/semaine (toute période entamée est due)
Surplomb du domaine public	forfait : 119,60 €

XIII - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - DROIT D'INSCRIPTION ANNUEL POUR LES USAGERS NON-FRESNOIS A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2011

Pour l'année 2011, il est proposé de majorer le droit d'inscription à la bibliothèque municipale pour les usagers non fresnois leur permettant ainsi d'accéder, pendant une année entière, à cet équipement. Ce tarif, porté de 61,20 euros à 62,40 euros, ne s'appliquerait pas aux personnes justifiant d'un emploi à Fresnes, aux personnes résidant sur le territoire de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre à savoir les communes d'Arcueil, Cachan, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre et Villejuif ainsi qu'aux bénéficiaires de la Mission locale Bièvre Val-de-Marne et aux usagers résidant dans les communes de Rungis et de Chevilly-Larue.

Le Conseil municipal fait sienne, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise et dit que ce tarif s'appliquera à compter du 1er janvier 2011.

XIV - CIMETIERE COMMUNAL - TAXES ET CONCESSIONS FUNERAIRES - NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2011

Pour l'année 2011, il est proposé à l'assemblée municipale de majorer de 2 % l'ensemble des taxes et concessions funéraires, étant précisé que les opérations pouvant faire l'objet de la taxe d'inhumation comprennent les inhumations dans une concession particulière, les dépôts des urnes cinéraires dans une sépulture ou dans une case de columbarium ainsi que le scellement des urnes sur un monument funéraire.

Par ailleurs, pour répondre aux exigences législatives posées par la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008, il est proposé de créer, à compter du 1^{er} janvier 2011, une taxe sur la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir dont le montant sera similaire à celui de la taxe d'inhumation.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, lesdits tarifs qui s'établissent ainsi qu'il suit :

Taxes funéraires

- taxe d'inhumation	51,00 €
- taxe sur la dispersion des cendres	51,00 €
- taxe de convoi.....	64,35 €
- taxe de caveau provisoire (premier mois)	48,25 €
. par jour supplémentaire	3,20 €
- vacation de police	20,40 €

Concessions de terrain

- concession décennale	204,00 €
- concession trentenaire	816,00 €
- concession cinquantenaire	2 040,00 €

Concessions de cases de columbarium

- concession décennale	204,00 €
- concession trentenaire	816,00 €

XV - EXPLOITATION DU MARCHE D'APPROVISIONNEMENT DE L'AVENUE PAUL VAILLANT-COUTURIER - MAJORATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2011

Pour l'année 2011, il est proposé de majorer, en application de la formule de variation contractuelle figurant dans la convention d'affermage, de l'ordre de 1,53 % les tarifs des droits de place du marché de l'avenue Paul Vaillant-Couturier.

Le Conseil municipal fait sienne, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise, dit qu'en vertu de l'avenant n° 3 au contrat de concession établi entre la ville de Fresnes et la société Lombard et Guérin, la commune versera au titre de l'année 2011 une indemnité compensatoire de 35 311 euros à ladite société, percevra une redevance de base de 4 882,68 euros et fixe ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs des droits de place du marché d'approvisionnement de l'avenue Paul Vaillant-Couturier, à compter du 1^{er} janvier 2011 :

A couvert :

- Première place couverte de 2 m x 2 m, avec ou sans table et tréteaux.....	2,30 €
- Seconde place couverte de 2 m x 2 m, avec ou sans table et tréteaux	3,08 €
- Progression par place supplémentaire	0,66 €

A découvert :

- Mètre linéaire, sans matériel 1,15 €

Suppléments :

- Table supplémentaire ou de retour 0,80 €

- Place d'angle 1,15 €

- Droit de déchargement :

. par véhicule 0,80 €

XVI - EXPLOITATION DU MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT DE LA RUE HELENE BOUCHER - MAJORIZATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2011

Pour l'année 2011, il est proposé de majorer de l'ordre de 2,20 % au lieu de 4,34 % les tarifs des droits de place du marché de la rue Hélène Boucher.

Le Conseil municipal fait sienne, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise, dit que le montant de la redevance annuelle versée par le fermier à la commune est fixé, à cette même date, à 1 280,61 euros, majoré de 75 % des droits de place supérieurs à 16 000 euros hors taxes perçus annuellement auprès des commerçants et fixe ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs des droits de place du marché d'approvisionnement de la rue Hélène Boucher, à compter du 1^{er} janvier 2011 :

A couvert :

- Première place couverte de 2 m x 2 m, avec ou sans table et tréteaux 2,15 €

- Seconde place couverte de 2 m x 2 m, avec ou sans table et tréteaux 2,86 €

- Progression par place supplémentaire 0,62 €

A découvert :

- Mètre linéaire, sans matériel 1,08 €

Suppléments :

- Table supplémentaire ou de retour 0,75 €

- Place d'angle 1,08 €

- Droit de déchargement :

. par véhicule 0,75 €

- Taxe additionnelle de promotion : 2,13 €

XVII - APPROBATION DES TRAITES D'ABONNEMENT DES SITES MUNICIPAUX AU RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN PAR LA GEOTHERMIE

La société Sofrège propose à la commune de mettre en conformité avec les dispositions tarifaires du contrat de concession signé le 12 octobre 2010 les abonnements de fourniture de chaleur des sites municipaux suivants : la crèche la sablonnière, le CMS, l'Hôtel de ville, la bibliothèque, la MJC, la maison de quartier, le groupe scolaire des Frères Lumière, l'école Jean Monnet.

Le Conseil municipal approuve, par 32 voix pour et 2 abstentions, les traités d'abonnement des sites mentionnés qui permettront d'obtenir une baisse moyenne estimée à 27,25 % du coût annuel de l'abonnement et autorise Monsieur le Maire à signer lesdits documents.

XVIII - APPROBATION ET SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE CONCESSION DE TRAVAUX PUBLICS RELATIVE A LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION D'ENERGIE CALORIFIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE FRESNES

Dans le cadre de la convention de concession de travaux publics approuvée par délibération du Conseil municipal n° 2010-67 en date du 23 septembre 2010 portant sur la production et la distribution d'énergie calorifique signée entre la ville et la société Coriance agissant au nom et pour le compte de la société Sofrège, société à constituer, il est proposé la conclusion d'un avenant visant à substituer la société dédiée Sofrège à la société Coriance.

Le Conseil municipal approuve, par 32 voix pour et 2 abstentions, ledit avenant et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

XIX - APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE REGISSANT LES CONDITIONS DE FINANCEMENT DE L'OPERATION RELATIVE AU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'ENERGIE CALORIFIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE FRESNES

Dans le cadre du contrat de concession de service public passé en 1998 entre la ville et la société Sofredith ayant pour objet la production et la distribution d'énergie calorifique sur les quartiers situés au nord de la commune, une convention tripartite définie sous la forme d'un crédit-bail d'une durée de quinze années a été conclue pour financer les travaux nécessaires avec la société Natio Energie dont le siège social est 46 à 52, rue Arago à Puteaux (Hauts-de-Seine).

Le contrat initial de concession avec la société Sofredith étant achevé depuis le 31 octobre 2010, la ville a obtenu de l'organisme financier son agrément sur le nouveau concessionnaire, la société Sofrège. Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver un avenant visant à confirmer les engagements pris par la ville de Fresnes aux termes de la convention signée en 1998 au bénéfice du nouveau concessionnaire, la société Sofrège, et du crédit-bailleur.

Le Conseil municipal approuve, par 32 voix pour et 2 abstentions, ledit avenant et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

XX - GEOTHERMIE - AUTORISATION POUR MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL PORTANT SUR L'INDEMNITE A VERSER A LA SOFREDITH DANS LE CADRE DE LA RESILIATION POUR MOTIF D'INTERET GENERAL DU CONTRAT DE CONCESSION

En raison de la résiliation pour motif d'intérêt général de la concession de service public portant sur la production et la distribution d'énergie calorifique conclue avec la société Sofredith, un protocole transactionnel portant sur l'indemnité à verser a été approuvé par délibération n° 2010-4 du 4 février 2010 du Conseil municipal. Pour prendre en compte notamment l'agrément de la société crédit-bailleur sur le nouveau concessionnaire, la société Sofrège, il est proposé des modifications au protocole transactionnel initialement adopté.

Le Conseil municipal approuve, par 32 voix pour et 2 abstentions, de fixer amiablement le montant de l'indemnité transactionnelle à servir à la société Sofredith correspondant à une part fixe de 560 000,00 euros au titre du manque à gagner, à la somme de 1 140 699,23 euros au titre de la valeur non amortie des immobilisations jusqu'au 22 janvier 2010, et à la somme de 257 348,01 euros au titre de la valeur non amortie des immobilisations depuis le 22 janvier 2010. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer ledit protocole.

XXI - URBANISME - EMPRUNT A CONTRACTER PAR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE FRESNES POUR LA CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER 12 A 16 BIS RUE MAURICE TENINE - GARANTIE D'EMPRUNT

La société d'économie mixte d'aménagement de fresnes a demandé la garantie de la commune pour l'emprunt d'un montant total de 3 500 000 euros qu'elle envisage de contracter auprès de Dexia Crédit Local, destiné à financer une opération de construction d'un ensemble immobilier comprenant 66 logements et un bureau de poste sis 12 à 16 bis, rue Maurice Ténine.

Le Conseil municipal accorde, à l'unanimité, la garantie de la commune à la société d'économie mixte d'aménagement de fresnes pour le remboursement de ce prêt.

XXII - URBANISME - MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE D'ARCUEIL - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Au titre des consultations des personnes publiques associées, le Conseil municipal est appelé à rendre un avis sur une modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune d'Arcueil portant sur une dérogation aux règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives lorsqu'un contrat de cour commune lie deux propriétés contigües.

Le Conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune d'Arcueil.

XXIII - URBANISME - INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - EXTENSION DE CAPACITE DE PRODUCTION DU SITE AVENANCE ENSEIGNEMENT ET SANTE DU 12-16, AVENUE DE STALINGRAD A FRESNES

La société Avenance Enseignement et Santé SAS, dont le siège social est 61 à 69, rue de Bercy à Paris 12^e, a présenté une demande d'extension des capacités de production de son site sis 12-16, avenue de Stalingrad à Fresnes, portant la production à 18,5 tonnes de quantité sortante. Conformément au code de l'environnement, notamment ses articles L. 512-2 et R. 512-20, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation qui est soumise à enquête publique prescrite selon arrêté préfectoral n° 2010-6995 du 5 octobre 2010 et fixée du 9 novembre 2010 au 9 décembre 2010.

Le Conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à la demande d'extension de capacité de production du site Avenance Enseignement et Santé à Fresnes.

XXIV - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE FRESNES ET LA CAISSE DES ECOLES POUR LA LOCATION ET L'ENTRETIEN DE VETEMENTS A USAGE PROFESSIONNEL POUR LE PERSONNEL DES RESTAURANTS SCOLAIRES, DE LA RESTAURATION MUNICIPALE ET DES CRECHES DE LA VILLE

Compte tenu du terme arrivant à échéance des marchés relatifs à la location et l'entretien de vêtements à usage professionnel pour le personnel communal et du besoin exprimé par la caisse des écoles pour les vêtements du personnel des crèches, il est proposé conformément à l'article 8 du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics de former un groupement de commandes entre la ville et la caisse des écoles, et de désigner la commune comme coordonnateur de ce dernier pour signer et notifier un nouveau marché de location et d'entretien des vêtements à usage professionnels, permettant ainsi d'optimiser les procédures et les coûts.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Fresnes et la caisse des écoles, désigne la commune comme coordonnateur dudit groupement et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit document.

XXV - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE - APPROBATION DU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE POUR LES ANNEES 2010 / 2013

Suite au contrat enfance et jeunesse conclu en 2006, la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne a proposé à la commune d'approuver un nouveau contrat enfance et jeunesse pour les années 2010 à 2013, qui financera le développement d'actions sur la base de 55 % d'un coût de réalisation plafond des opérations. Les objectifs restent identiques à savoir la contribution au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil et en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le nouveau contrat enfance et jeunesse portant sur la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2013 et autorise Monsieur le Maire à signer ledit document.

XXVI - PETITE ENFANCE - APPROBATION DES NOUVEAUX REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT A L'USAGE DES FAMILLES

Pour intégrer notamment l'accroissement et la modernisation de l'offre municipale en direction des familles, un cadre législatif plus réglementé et la demande d'adaptation de l'offre aux exigences des familles formulées par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, il est proposé à l'assemblée délibérante de réactualiser les règlements de fonctionnement à l'usage des familles pour l'ensemble des structures d'accueil : multi accueil, mini crèche et crèche familiale.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les règlements de fonctionnement à l'usage des familles du service petite enfance.

XXVII - PASSATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE FRESNES ET L'ASSOCIATION AMICALE SPORTIVE DE FRESNES

Conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, il est proposé à l'assemblée communale d'approuver un nouveau projet de convention d'objectifs entre la ville de Fresnes et l'association Amicale Sportive de Fresnes dont le montant de subvention annuelle excède la somme de 23 000 euros.

Le Conseil municipal approuve, par 33 voix pour et 1 non-participation au vote, le projet de convention d'objectifs entre la commune de Fresnes et l'association Amicale Sportive de Fresnes et autorise Monsieur le Maire à signer ledit document.

XXVIII - ASSOCIATION DES COLLECTIVITES PUBLIQUES UTILISANT DES SYSTEMES D'INFORMATION (ACPUSI) - APPROBATION DES STATUTS - ADHESION DE LA COMMUNE

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'adhérer à l'association des collectivités publiques utilisant des systèmes d'information, et notamment en raison de l'intérêt présenté par le service financier de la commune qui utilise le progiciel « Civil net finances ». Cette association a pour mission de fournir un cadre d'échanges d'expérience et de réflexion afin de favoriser une meilleure coopération entre les collectivités territoriales et d'être le porte-parole de ses adhérents auprès des fournisseurs de logiciels et plus particulièrement de la société Ciril.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les statuts de l'association des collectivités publiques utilisant des systèmes d'information dont le siège est situé en mairie de Caluire et Cuire, place du docteur Frédéric Dugoujon à Caluire et Cuire (Rhône) et décide d'y adhérer en conséquence à compter du 1er janvier 2011.

XXIX - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE - ADHESION D'UNE NOUVELLE COMMUNE

Le président du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France a notifié à la commune la délibération prise par son comité, lors de sa séance du 18 octobre 2010, acceptant l'adhésion de la commune de Brou-sur-Chantereine (Seine-et-Marne) aux deux compétences « gaz » et « électricité ».

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le consentement donné par le comité dudit syndicat en vue de l'adhésion de la commune de Brou-sur-Chantereine aux compétences précitées.

XXX - SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2009

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne a adressé le rapport annuel d'activité pour l'année 2009, portant sur le fonctionnement du service.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation qui lui est faite.

La séance est levée à vingt-deux heures dix.

Fresnes, le 17 décembre 2010

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY